



# **Rapport sur les orientations budgétaires**

## **2026**

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>p 3</b>
<b>1. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>p 3</b>
1.1 Monde .....	p 3
1.2 France .....	p 6
1.2.1 Situation économique .....	p 6
1.2.2 Etat des finances publiques .....	p 7
1.2.3 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 .....	p 8
1.2.4 La stratégie nationale bas carbone 2021-2030 .....	p 9
1.2.5 La loi de finances 2026 – mesures relatives aux collectivités – source Intercommunalités de France.....	p 10
<b>2. CONTEXTE BUDGETAIRE .....</b>	<b>p 13</b>
2.1 Le projet de territoire .....	p 13
2.2 Analyse rétrospective .....	p 15
2.2.1 Evolutions sur le budget principal 2022-2025 .....	p 15
2.2.2 Répartition des recettes et dépenses de fonctionnement .....	p 15
2.2.3 Le personnel .....	p 18
2.2.4 Indemnités des élus sur 2025 .....	p 22
2.2.5 Situation financière .....	p 24
<b>3. PERSPECTIVES 2026 .....</b>	<b>p 25</b>
3.1 Evolutions recettes de fonctionnement .....	p 25
3.1.1 Fiscalité .....	p 25
3.1.2 Recettes .....	p 26
3.1.3 Dotations .....	p 26
3.2 Evolution dépenses .....	p 27
3.2.1 Relations financières avec les communes .....	p 27
3.2.2 Masse salariale .....	p 28
3.3 Programmation investissements principaux 2026 (K€) .....	p 29
3.3.1 Plan Pluriannuel d'Investissement .....	p 29
3.3.2 Autorisation de programme et crédit de paiement .....	p 31
<b>4. PROSPECTIVE .....</b>	<b>p 33</b>
<b>5. STRUCTURE DE LA DETTE .....</b>	<b>p 34</b>

## PREAMBULE

Dans un souci de transparence de l'information de l'ensemble des élus municipaux, la loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédent le vote du budget primitif.

Conformément aux dispositions des articles L2312-1, L 5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité territoriale doit présenter à son organe délibérant les éléments suivants : un rapport sur les grandes orientations budgétaires (dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement) et les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, un état de la dette, et, pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

En application du règlement budgétaire et financier, ce rapport est présenté dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget et fait l'objet d'un débat.

Dans le cadre de la rédaction de ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), nous ne disposons pas encore du Projet de Loi de Finances 2026 (PLF) définitif qui sera examiné et adopté par le gouvernement. Toutefois, l'association « Intercommunalités de France » a élaboré, le 24 octobre 2025, un PLF pour 2026, basé sur les éléments présentés lors du conseil des ministres du 13 octobre 2025. Le ROB que nous vous soumettons s'appuie sur les données contenues dans ce document.

**Le projet de budget pour 2026 s'inscrit à nouveau dans un contexte économique complexe et incertain, marqué par d'importantes incertitudes géopolitiques et climatiques. Dans ce cadre, la Communauté de communes choisit de maintenir un soutien fort envers les communes tout en adoptant une politique d'investissements résolue. Cette approche vise à répondre aux besoins croissants de nos habitants et des entreprises, tout en respectant les exigences de la transition écologique et en maintenant les couts de fonctionnement.**

## 1. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Depuis 2020, la France a traversé une période de crise sanitaire sans précédent, suivie d'une reprise économique marquée par des défis inflationnistes, et aujourd'hui un possible frein de la croissance amené par les droits de douane américain. De nombreux changements au sein du gouvernement ont été effectués sur l'année 2025, fragilisant la politique de notre pays. Les choix politiques et économiques des années à venir seront cruciaux pour garantir une croissance durable et l'amélioration du bien-être des ménages.

### 1.1 Monde

Source BCE, OCDE, Taelys

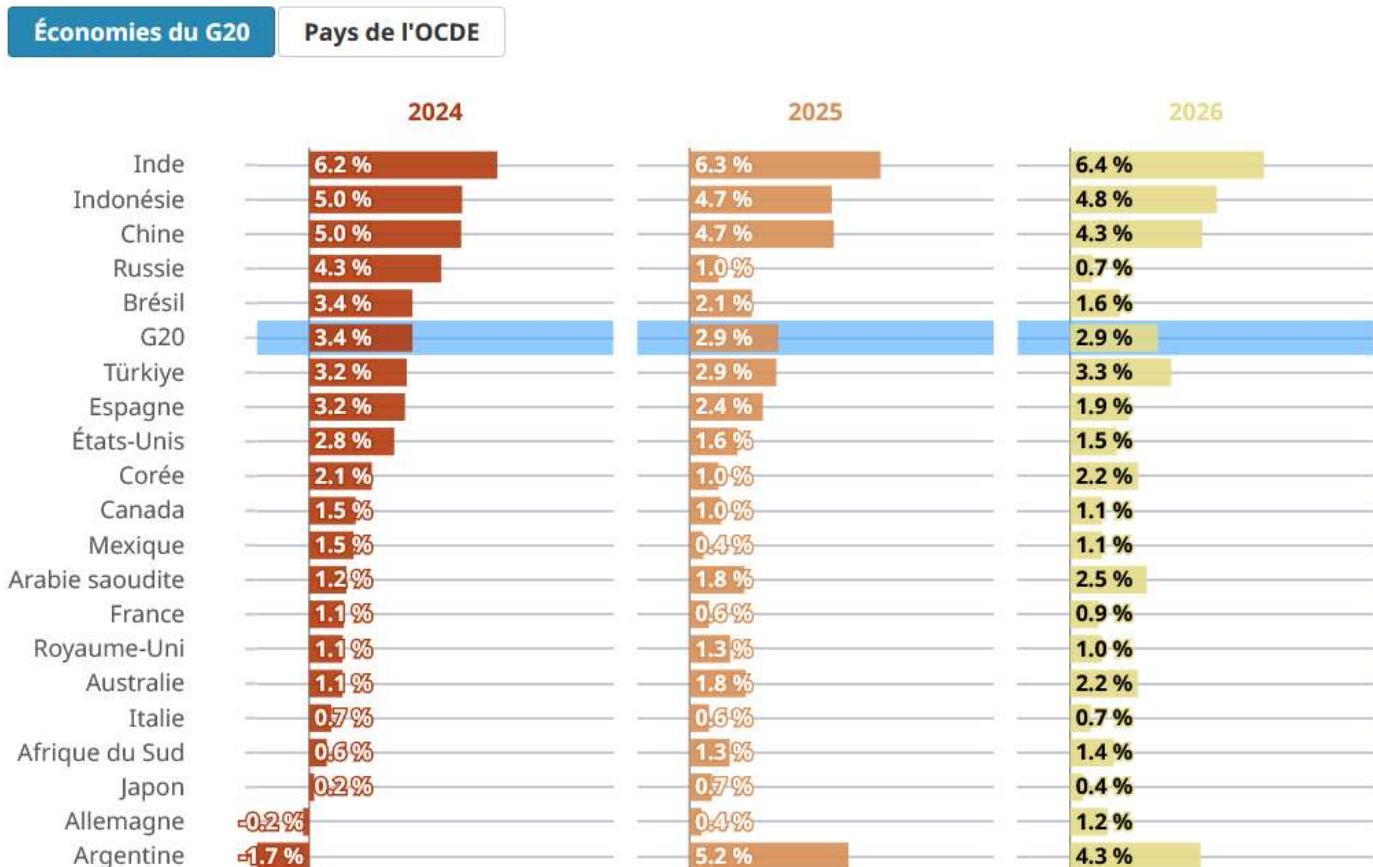
Les prévisions économiques pour 2026 indiquent un monde en transition, avec des défis et des opportunités significatifs. La croissance pourrait être modérée, mais des investissements dans la durabilité, la technologie et l'innovation pourraient offrir des perspectives positives.

Cependant, les incertitudes géopolitiques et les risques environnementaux continueront d'influencer le paysage économique mondial.

L'OCDE prévoit pour 2026, une légère baisse de la croissance de 0,3 % du PIB mondial, la portant à 2,9%, découlant de l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit.

### Croissance du PIB réel pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

Glissement annuel, en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2025, numéro 1.](#)

L'inflation pour la partie Européenne devrait de nouveau décroître pour atteindre 1,7% en 2026 contre 2,1% en 2025.

UE	2025	2026	2027
 OCDE	<b>2,1%</b> 2,4%	<b>1,7%</b> 1,9%	<b>1,9%</b> 1,9%
 OCDE	<b>2,2%</b> 2,2%	<b>2,0%</b> 2,0%	
 Banque mondiale	<b>2,1%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,0%</b>
 Commission européenne	<b>2,1%</b> 2,4%	<b>1,9%</b> 2,0%	
Consensus économique		<b>1,8%</b>	<b>2,1%</b>
Prévisionnistes professionnels	<b>2,0%</b> 2,3%	<b>1,8%</b> 2,0%	<b>2,0%</b> 2,0%

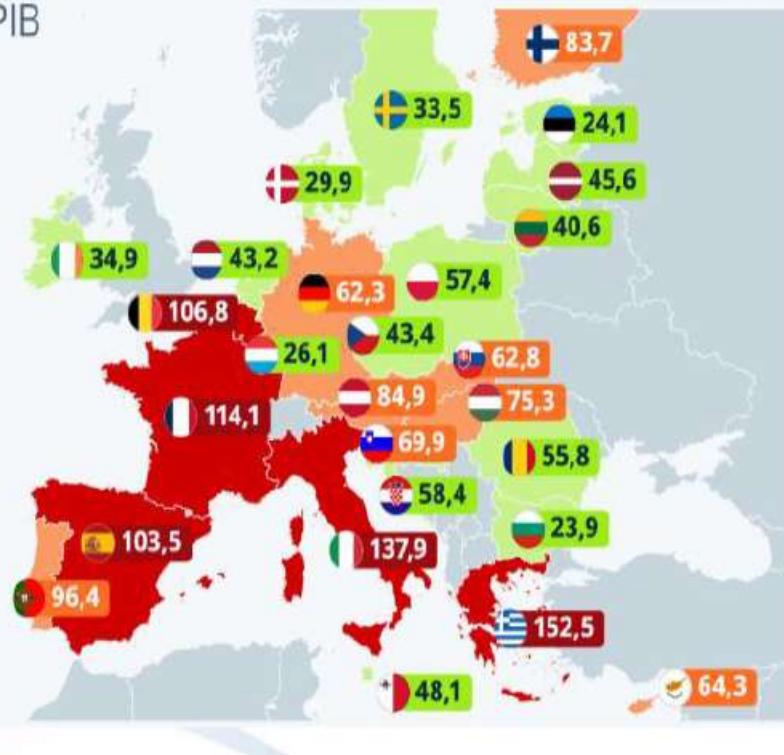
**En gras : IPCH**      *En bleu : IPCH hors énergie / Alimentation*

**Le crédit :** La baisse des taux intervenue en 2025 en rapport à la baisse de l'inflation, devrait se stabiliser, les taux 2026 à court terme devraient osciller autour des 2 % (en France). Il convient de préciser que l'endettement de certains pays européens dépassent le seuil souhaité par l'UE.

## Endettement : la moitié des pays dépassent le seuil de l'UE

## Dette publique brute\* dans les pays de l'UE au 1er trimestre 2025, en % du PIB

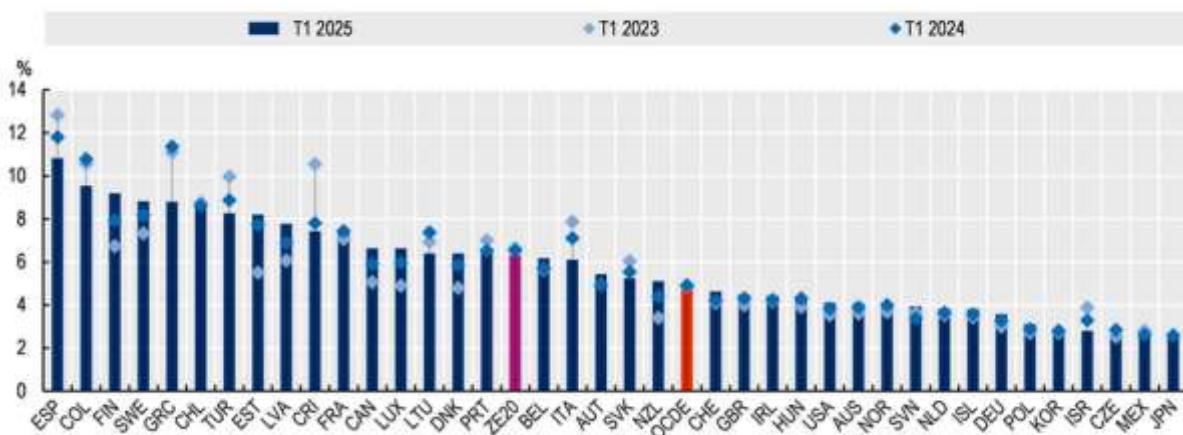
Plafond maximal fixé par l'UE pour la dette : **60 % du PIB**



**L'emploi** : Les marchés du travail de l'OCDE ont continué à faire preuve de résilience au cours de l'année écoulée. Toutefois, les premiers signes d'un ralentissement sont désormais visibles, avec une croissance de l'emploi plus modérée et une atténuation des pénuries de main-d'œuvre. Néanmoins, les salaires réels augmentent en glissement annuel dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, même s'ils restent inférieurs aux niveaux de début 2021 dans la moitié d'entre eux. À l'avenir, les incertitudes géopolitiques et les hausses de tarifs douaniers, si elles se confirment, devraient freiner l'activité économique et pourraient peser sur l'inflation et les salaires.

Les dernières données sur le marché du travail disponibles au moment de la rédaction du présent chapitre suggèrent que les taux d'emploi et d'activité de l'OCDE ont atteint des sommets, tandis que le chômage reste à des niveaux historiquement bas dans de nombreux pays. Le taux de chômage de l'OCDE est resté à 4,9% en mai 2025. Le taux d'emploi moyen dans l'OCDE a atteint 72,1 % au 1er trimestre 2025, tandis que le taux d'activité moyen a atteint 76,6 %.

Taux de chômage (pourcentage de la population active), corrigé des variations saisonnières



## 1.2 France

Source Cour des Comptes, BDF, INSEE, Taelys

### 1.2.1 Situation économique

#### La croissance surprise

Une reprise inattendue de la croissance s'est mise en place au troisième trimestre 2025, faisant apparaître une augmentation du PIB de 0,5 point. C'est le meilleur taux de croissance trimestrielle depuis 2023. Cette augmentation découle des exportations.

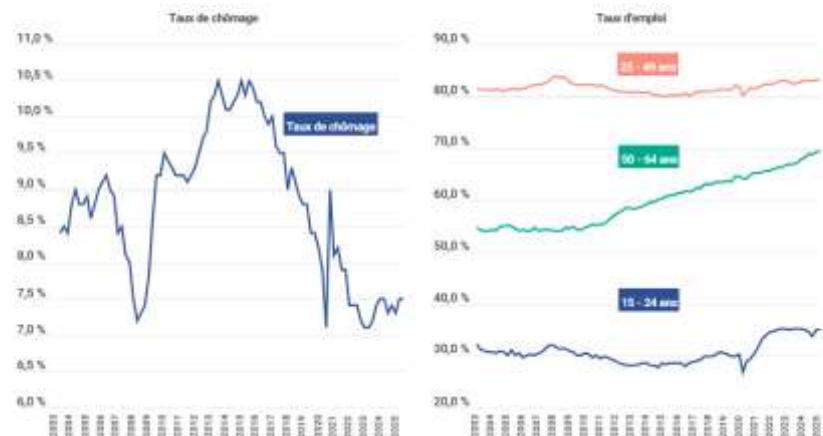
#### L'emploi se stabilise

Après un essoufflement constaté en 2024, en 2025 l'emploi salarié privé est stable depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent (- 4 800 postes, soit 0,0 %). Sur un an, il est en baisse de -0,4 %, soit -93 900 postes. Si le climat conjoncturel de l'emploi reste dégradé par rapport à sa moyenne de long terme, les déclarations préalables à l'embauche en CDI repartent toutefois à la hausse.

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail est également stable au 2<sup>e</sup> trimestre 2025, pendant que le taux d'emploi et le taux d'activité continuent de progresser et

atteignent un nouveau point haut historique. Le nombre d'inscrits à France Travail augmente à la suite de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui porte l'essentiel des nouvelles entrées.

Taux de chômage au sens du BIT et taux d'emploi au sens du BIT par âge – en % (moyenne trimestrielle, cvs)



### 1.2.2 Etat des finances publiques

Pour la troisième année consécutive, le déficit public devrait encore s'aggraver :

En 2025 il devrait atteindre 130,5 Md€

En 2024 il atteint 175 Md€ représentant 6,1 pts du PIB

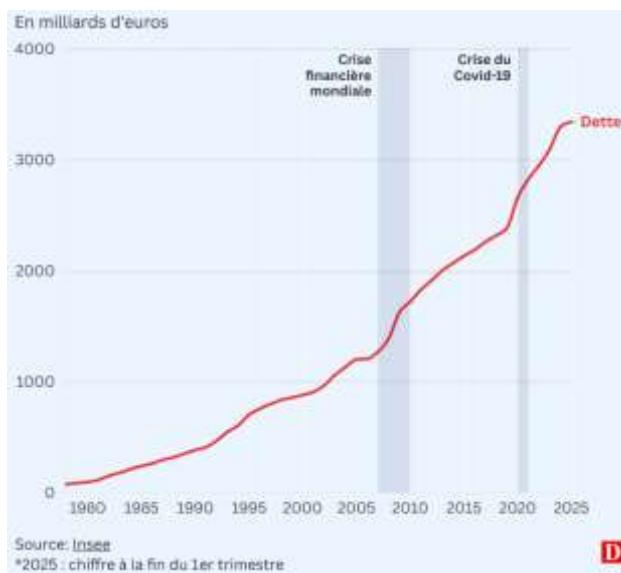
En 2023 il était de 154 Md€ représentant 5,4 pts du PIB

La dette publique s'élève aujourd'hui à 3 416,3 Md€ représentant 115,6 % du PIB national. Une augmentation de la dette de 111 Md€. La France s'enlise dans la dette et sa note dégringole au niveau A+

	% de la dette mondiale	Tx 10 ans	STANDARD & POORS
USA	34,55%	4,05%	AA+
Chine	16,12%	1,85%	A-
Japan	10,01%	1,66%	A+
UK	3,58%	4,65%	AA
France	3,49%	3,38%	A+
Italie	3,19%	3,48%	BBB
Inde	3,16%	6,46%	BBB-
Allemagne	2,89%	2,70%	AAA
Canada	2,30%	3,20%	AAA
Brésil	1,88%	13,60%	BB+
Espagne	1,73%	3,34%	A

La loi de finances 2026 devrait prévoir de diminuer les dépenses publiques de 40 Mds d'euros afin de redresser les comptes publics.

Graphique de l'évolution de la dette Française depuis 1978



### 1.2.3 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 est parue au Journal officiel du 19 décembre. Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Certaines de ses dispositions concernent les collectivités territoriales mais demeurent non contraignantes quant à l'atteinte de ces résultats, abandonnant pour le moment l'aspect coercitif des pactes de Cahors.

Selon ce texte, le déficit public serait réduit à – 3 % à horizon 2027 soit un effort entre 2022 et 2027 de près de 40 milliards d'euros.

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Cet objectif d'évolution correspond aux prévisions d'inflation diminuée de 0,5 point.

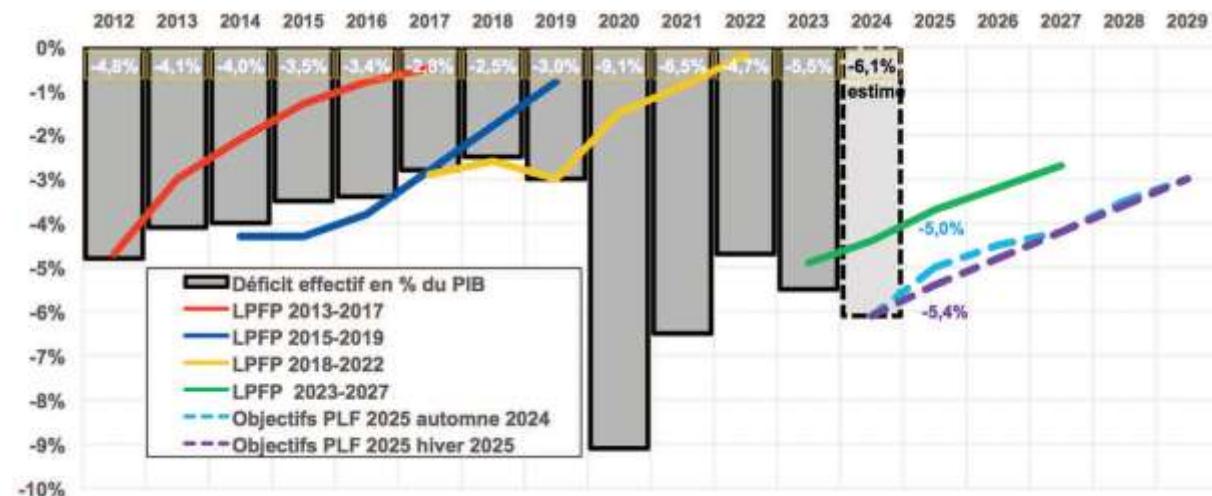
Cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur. Elle est calculée en tenant compte des budgets principaux et des budgets annexes.

Dépenses de fonctionnement (en Md€)
Evolution annuelle nominale (en valeur)
Evolution annuelle réelle (en volume)
Dépenses d'investissement (en Md€)
Evolution annuelle nominale (en valeur)
Evolution annuelle réelle (en volume)
TOTAL des dépenses (en Md€)
Evolution annuelle nominale (en valeur)
Evolution annuelle réelle (en volume)
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)

2022	2023	2024	2025	2026	2027
210,6	220,7	225,1	228,5	231,4	234,5
4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%	
0,0%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,4%	
72,2	76,7	84,5	87,9	84,4	83,7
8,9%	7,4%	4,1%	-4,0%	-0,8%	
3,9%	4,8%	2,0%	-5,7%	-2,5%	
282,8	299,3	309,6	316,4	315,8	318,2
5,8%	3,4%	2,2%	-0,2%		
1,0%	0,9%	0,2%	-1,0%	-1,0%	
5,30%	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%

ROB 2026

Les objectifs des précédentes lois de programmation n'ont jamais été atteints.



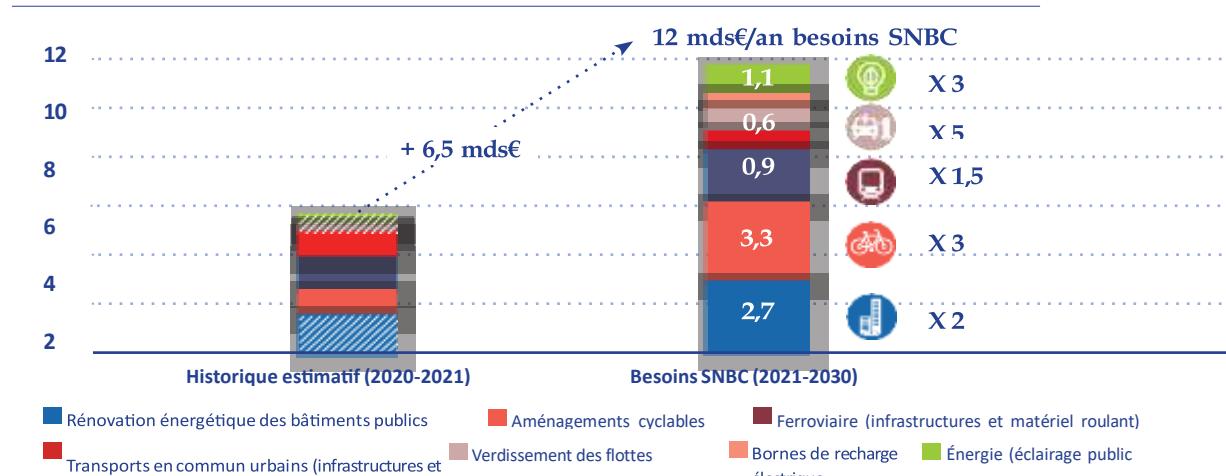
Source Cabinet Michel Klopfer

#### 1.2.4 La stratégie nationale bas carbone 2021-2030

À travers une étude publiée en 2022, I4CE a estimé que l'effort d'investissement climat des collectivités pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) devra être d'au minimum 12 Md€ par an à l'horizon 2030. Ce montant représente plus du double de ce qu'elles dépensaient en 2020.

Huit secteurs clés : la rénovation énergétique des bâtiments publics, les aménagements cyclables, les transports en commun urbains, le ferroviaire, le verdissement de la flotte des véhicules des collectivités, les bornes de recharge électrique, l'éclairage public et les réseaux de chaleur urbains.

*Les besoins d'investissement climat des collectivités pour atteindre les objectifs de la SNBC*



N.B : les hachures sur les investissements historiques signifient qu'ils sont très estimatifs pour ce secteur.

Note 1 : les investissements historiques correspondent aux investissements des collectivités annuels estimés en moyenne pour 2020 et 2021.

Pour deux secteurs (TCU et ferroviaire), seules les estimations 2020 sont incluses car les données 2021 n'étaient pas disponibles. de prix, par exemple sous l'effet d'économies d'échelle ou de gains d'apprentissage.

ROB 2026

## 1.2.5 La loi de finances 2026 – mesures relatives aux collectivités – source Intercommunalité de France

Les mesures énoncées ci-dessous représenteraient une ponction financière de plus de 5% des recettes de fonctionnement des collectivités (**environ 1,4 M€ pour la CCVBA**). L'association intercommunalité de France appelle le gouvernement à rectifier le tir.

### DILICO et Bases des locaux industriels

Le doublement du prélèvement et l'élargissement du prélèvement DILICO, couplé à la diminution des bases des locaux industriels, l'entrée à cette contribution aux collectivités de plus petites tailles, devraient faire entrer dans les caisses de l'Etat environ 2,2 Md€ au détriment des collectivités. Perte estimée de **339 800 €** pour la CCVBA (0€ en 2024).

### Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation (FDPTP) vont diminuer en 2026, entraînant une réduction de 469 M€ pour la DCRTP et de 50 M€ pour les FDPTP. La DCRTP des communes et intercommunalités baissera de 258 M€ (-28 %) après une précédente diminution. Cette baisse sera répartie selon les recettes de fonctionnement des collectivités, ce qui pourrait entraîner des variations significatives, certaines pouvant même perdre l'intégralité de leur DCRTP. Environ 1 450 communes et 330 intercommunalités bénéficiaient encore de la DCRTP en 2025, mais un tiers pourrait ne plus en bénéficier en 2026.

### Plafonnement du produit de TVA (article 33)

À partir de 2026, la croissance de la TVA revenant aux collectivités locales sera plafonnée. Si la TVA nationale augmente, la part revenant aux collectivités augmentera moins que l'inflation, mais ne pourra pas diminuer. En revanche, si la TVA nationale diminue, la part pour les collectivités baissera également. Les prévisions pour 2025 indiquent une baisse de la TVA nationale, ce qui pourrait entraîner une diminution de la TVA pour les collectivités en 2026, sans que le mécanisme de plafonnement ne soit appliqué. Cette mesure, qui représente un reniement de la promesse de l'État d'affecter une part de la TVA aux collectivités en échange de la suppression de certaines taxes locales, remet également en question le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET), qui dépendait de la croissance de la TVA.

### Ajustement du FCTVA (article 145)

Le PLF 2026 propose plusieurs ajustements au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Certaines mesures répondent aux attentes des collectivités, comme la prise en compte des équipements publics issus de concessions publiques, auparavant exclus. Cependant, le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement, excluant les dépenses de fonctionnement, ce qui pourrait nuire à l'égalité de traitement des dépenses selon leur finalité. Pour les intercommunalités, le mode de versement du FCTVA changerait, avec un remboursement décalé d'un an, ce qui engendrerait des coûts financiers et des

difficultés pour équilibrer les budgets durant la transition. Le coût net de ces mesures est estimé à environ 500 M€ pour 2026.

### Autres mesures concernant les collectivités territoriales

Au-delà des mesures présentées précédemment, et qui constituent le périmètre de la communication gouvernementale sur la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics (5,3 Md€ dans la version Bayrou, 4,7 Md€ dans la version Lecornu), d'autres mesures concernant les collectivités territoriales doivent être signalées. Sans exhaustivité, on peut identifier les mesures suivantes :

**Hausse de la TGAP (article 21)** : La taxe sur les activités polluantes (TGAP) concernant l'enfouissement et l'incinération des déchets augmentera progressivement de 2026 à 2030, entraînant un coût supplémentaire pour les intercommunalités, estimé à environ 600 M€. En revanche, le taux de TVA pour la gestion des déchets sera réduit à 5,5 %.

**Report de la révision des valeurs locatives (article 27)** : L'intégration des résultats de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à 2027, tout comme celle pour les locaux d'habitation.

**Gel de la DGF et accroissement de la péréquation (article 31 et 72)** : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera gelée au niveau de 2025, entraînant une perte de valeur d'environ 350 M€. Les composantes péréquatrices (+140 M€ pour la DSU +150 M€ pour la DSR +90 M€ pour la dotation d'intercommunalités) augmenteront, mais seront financées par une diminution d'autres composantes. Ce qui pourrait réduire la DGF à minima de 2 %.

**Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) (article 74)** : Le FIT remplacera plusieurs dotations existantes DETR, DPV, DSIL), mais les crédits alloués en 2026 seront réduits de 200 M€ par rapport à 2025.

**Baisse des crédits du fonds vert (État B)** : Les crédits du fonds pour la transition écologique seront réduits de 500 M€ en 2026.

**Suppression progressive de la CVAE (article 61)** : La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera progressivement supprimée, avec un coût estimé à 1,1 Md€ pour 2026.

**Majoration de l'IFER pour les centrales photovoltaïques (article 19)** : L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) pour les centrales photovoltaïques sera majorée pour trois ans, avec un produit estimé à 50 M€ par an affecté au budget général de l'État.

### Une contribution très importante demandée aux collectivités locales, notamment aux intercommunalités

En 2026, en plus des mesures précédemment mentionnées, les collectivités territoriales seront impactées par une hausse de la contribution à la CNRACL, entraînant une dépense supplémentaire d'environ 1,3 Md€. D'autres charges et réductions de ressources pourraient également s'ajouter, mais il est difficile de les quantifier pour le moment. Au total, la contribution des collectivités approchera 6 Mds€, représentant 2,4 % de leurs recettes de

fonctionnement, en hausse par rapport aux 5,4 Mds€ demandés en 2025. Les intercommunalités seront particulièrement touchées, avec un effort dépassant 5 % de leurs recettes de fonctionnement.

**Estimation de la contribution imposée aux collectivités locales dans le PLF 2026**

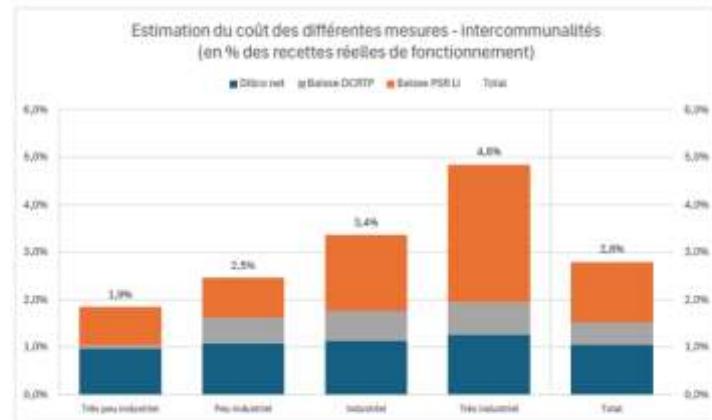
en Md€	Total	Communes	Intercommunalité	Départements	Régions
Reconduction et doublement du Dilico	2,0	0,7	0,5	0,3	0,5
Baisse des compensations d'exonération de TFPB et de CFE pour la réduction de 50 % des bases industrielles	1,2	0,6	0,6	0,0	0,0
Baisse des mécanismes de soutien à l'investissement	0,8	0,1	0,7	0,0	0,0
Ecretement de la dynamique de TVA					
Baisse des variables d'ajustement (DCRTP, FDPTPT...)	0,5	0,2	0,1	0,0	0,2
Réinternalisation de la TVA des régions	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
<b>Contribution sur le périmètre de communication gouvernementale</b>	<b>4,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>
Hausse de la CNRACL	1,3	0,8	0,2	0,2	0,1
Baisse des crédits du fonds vert	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
Hausse de la TGAP	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Retour du Dilico 2025	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Fonds de sauvegarde des départements	-0,3	0,0	0,0	-0,3	0,0
...					
<b>Contribution effective</b>	<b>5,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>
<i>Répartition de la contribution</i>	<i>100%</i>	<i>44%</i>	<i>37%</i>	<i>4%</i>	<i>15%</i>
<b>Recettes de fonctionnement 2024</b>	<b>238,9</b>	<b>97,0</b>	<b>40,3</b>	<b>70,7</b>	<b>30,9</b>
Contribution en % des RRF 2024	2,4%	2,6%	5,3%	0,3%	2,8%

## La pénalisation des territoires industriels

Les différentes mesures du PLF 2026 toucheraient particulièrement les territoires industriels. Elles conduiraient ainsi à affaiblir le lien entre la politique de développement des intercommunalités et ses retombées financières, désincitant ainsi les intercommunalités à accueillir et développer des activités industrielles.

#### Simulations Intercommunalités de France :

En appréhendant le caractère industriel des territoires en fonction du poids des locaux industriels dans leurs bases foncières, plus les intercommunalités sont industrialisées, plus la contribution qui leur serait demandé augmente. L'ensemble des dispositifs retenus (Dilico, PSR locaux industriels et DCRTP) se cumulent en effet au détriment des territoires industriels, le PSR locaux industriels étant cependant le plus discriminant. Pour les intercommunalités les plus industrialisées, les mesures de prélèvement sur les recettes prévues au PLF 2026 représentent près de 5 % de leurs recettes de fonctionnement, soit deux points au-dessus de la moyenne de l'ensemble des intercommunalités.



Lecture : les intercommunalités ont été classées en quatre groupes de même taille en fonction du poids des locaux industriels dans les bases de foncier bâti, afin de juger de l'importance de l'industrie pour ces territoires. Pour chacun des quatre groupes ainsi constitués, il a été calculé le poids de différentes mesures prévues au PLF 2026 (Dilico, PSR locaux industriels et DCRTP) dans leurs recettes de fonctionnement.

## 2. CONTEXTE BUDGETAIRE

### 2.1 Le projet de territoire

Adopté en 2022, le projet de territoire est constitué par notre contrat de relance et de transition écologique. Il reflète les ambitions de la Communauté de communes, mais également celles du Parc naturel régional des Alpilles et des Communes membres de l'intercommunalité. Les orientations budgétaires et le feuille de route des services communautaires sont depuis cette date la traduction de ce document stratégique

#### Ossature du CRTE

##### Les Alpilles, un territoire résilient

###### 1. Ambition 1 : Contribuer à la neutralité carbone

- Baisser notre consommation énergétique
  - Sobriété et efficacité énergétique du bâti
    - ✓ Rénovation
    - ✓ Construction
    - ✓ Potentiel d'économies d'énergie
  - Sobriété énergétique des réseaux
    - ✓ Eclairage public
    - ✓ Réseaux humides
  - Mobilités décarbonées
    - ✓ Alternatives à la voiture individuelle
    - ✓ Mobilité électrique
- Augmenter notre production d'énergies renouvelables

- Photovoltaïque
- Biomasse
- Géothermie
- **Préserver et restaurer les puits carbone naturel**
  - Carbone bleu
  - Carbone vert

## 2. Ambition 2 : Renforcer la durabilité

- **Protéger**
  - Planifier les risques majeurs
  - Limiter les pollutions
    - ✓ Amiante
    - ✓ Gaz à effet de serre
    - ✓ Micropolluants
  - Limiter la vulnérabilité au risque incendie
  - Préserver et valoriser le patrimoine
    - ✓ Bati
    - ✓ Naturel
  - Sécuriser
    - ✓ Les sites
    - ✓ Les données numériques
- **Développer les opportunités de coopération territoriale à plusieurs échelles**
- **Préserver l'eau**
  - Améliorer la sollicitation du milieu aquatique
  - Améliorer le rendement du réseau
  - Développer les outils de gestion de l'eau
- **Réduire, valoriser et réutiliser les déchets**
  - Réduire les OMr
  - Améliorer le tri, la valorisation, le réemploi et le recyclage
  - Doter le territoire d'équipements adaptés
  - Financement

## Bien vivre dans les Alpilles

### 3. Ambition 3 : Conforter notre attractivité en s'appuyant sur les richesses du territoire

- **Economie :**
  - Valoriser les secteurs et activités économiques ancrées dans le territoire et s'orienter vers des filières innovantes
  - Renforcer l'ESS
  - Accompagnement des entreprises
  - Equipements et infrastructures :
    - ✓ Renforcement des actions de préemption
    - ✓ ZA
    - ✓ Autre offre d'immobilier d'entreprises
- **Tourisme :**
  - Fonctionnement OT
  - Evènementiel
  - Equipements

### 4. Ambition 4 : Cultiver notre art de vivre sur un territoire à taille humaine

- **Renforcer la vitalité des villages**  
 Conforter le maillage et le dynamisme des commerces de proximité
  - Locaux
  - Animation

- Signalétique
- **Cultiver le bien manger**
  - Renforcer l'agriculture locale durable
  - Favoriser les circuits courts
  - Favoriser une alimentation saine
- **Faciliter le développement de l'offre de logement et du parcours résidentiel**
  - Création d'écoquartiers
  - Création de logements
- **Renforcer l'accessibilité aux services :**
  - Services publics
  - Santé
  - Numérique
  - Personnes en situation de handicap
- **Favoriser la solidarité et le lien social**
  - Développer la participation citoyenne
  - Renforcer la pratique et l'accès au sport, aux loisirs et à la culture
  - Favoriser les lieux et les liens de partage et de convivialité
  - Renforcer une action sociale pour tous les âges.

A ce CRTE sera couplé le Plan Local d'Adaptation au changement climatique (PLACC) présenté en bureau communautaire. Son rôle, prévoir un ensemble d'actions concrètes pour adapter notre territoire, aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité, etc.

## 2.2 Analyse rétrospective

### 2.2. 1 Evolutions sur le budget principal 2022- 2025

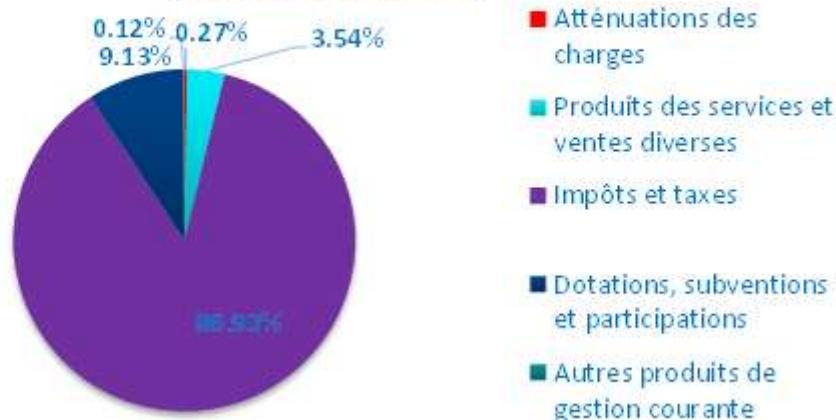
La CC ne dispose pas de ligne de trésorerie.

### 2.2. 2 Répartition des recettes et dépenses de fonctionnement

Les chiffres 2025 sont provisoires puisque le Compte Administratif n'est pas encore réalisé lors de la Rédaction de ce ROB.

Budget principal En K€	2022	2023	2024	2025 provisoire
<b>Recettes de gestion</b>	<b>22 575 K€</b>	<b>23 998 K€</b>	<b>24 395 K€</b>	<b>26 708 K€</b>
Atténuations des charges	86 K€	25 K€	75 K€	81 K€
Produits des services et ventes diverses	783 K€	1 067 K€	597 K€	1 000 K€
Impôts et taxes	19 708 K€	20 803 K€	21 647 K€	23 000 K€
Dotations, subventions et participations	1 907 K€	2 012 K€	2 044 K€	2 450 K€
Autres produits de gestion courante	90 K€	91 K€	32 K€	177 K€
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>18 599 K€</b>	<b>19 442 K€</b>	<b>21 937 K€</b>	<b>23 012 K€</b>
Charges à caractère général	1 460 K€	1 662 K€	1 875 K€	6 200 K€
Charges de personnel et frais assimilés	4 736 K€	5 059 K€	5 264 K€	5 512 K€
Atténuations de produits	9 128 K€	9 781 K€	10 089 K€	10 300 K€
Autres charges de gestion courante	3 276 K€	2 940 K€	4 710 K€	1 000 K€
<b>Résultat de gestion (= épargne de gestion)</b>	<b>3 976 K€</b>	<b>4 556 K€</b>	<b>2 458 K€</b>	<b>3 696 K€</b>
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Charges financières	59 K€	59 K€	53 K€	45 K€
<b>Résultat financier</b>	<b>-59 K€</b>	<b>-59 K€</b>	<b>-53 K€</b>	<b>-45 K€</b>
Produits exceptionnels	37 K€	24 K€	32 K€	7 K€
Charges exceptionnelles	11 K€	2 K€	0 K€	22 K€
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>27 K€</b>	<b>22 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>-15 K€</b>
Dotations aux provisions	221 K€	222 K€	221 K€	4 K€
<b>Capacité d'auto financement (= épargne brute)</b>	<b>3 723 K€</b>	<b>4 297 K€</b>	<b>2 217 K€</b>	<b>3 632 K€</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>16%</b>	<b>18%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>
Remboursement du capital de la dette	353 K€	357 K€	364 K€	400 K€
<b>Auto financement net (= épargne nette)</b>	<b>3 369 K€</b>	<b>3 940 K€</b>	<b>1 852 K€</b>	<b>3 232 K€</b>
<b>Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)</b>	<b>2 499 K€</b>	<b>1 663 K€</b>	<b>877 K€</b>	<b>1 300 K€</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)</b>	<b>2 192 K€</b>	<b>4 318 K€</b>	<b>4 722 K€</b>	<b>5 100 K€</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 677 K€</b>	<b>1 285 K€</b>	<b>-1 993 K€</b>	<b>-568 K€</b>
Emprunt nouveau	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 677 K€</b>	<b>1 285 K€</b>	<b>-1 993 K€</b>	<b>-568 K€</b>
Report en section de fonctionnement	825 K€	3 322 K€	2 654 K€	2 346 K€
Report en section d'investissement (1068 et/ou 001)	827 K€	2 007 K€	3 956 K€	1 587 K€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>5 329 K€</b>	<b>6 614 K€</b>	<b>4 617 K€</b>	<b>3 365 K€</b>
Restes à réaliser +/-	-2 007 K€	-3 956 K€	-2 386 K€	-1 300 K€
<b>Solde global de clôture</b>	<b>3 322 299 €</b>	<b>2 658 K€</b>	<b>2 231 548 €</b>	<b>2 065 418 €</b>
Encours de dette	5 397 K€	5 040 K€	4 680 K€	4 489 K€
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1.45</b>	<b>1.17</b>	<b>2.11</b>	<b>1.24</b>

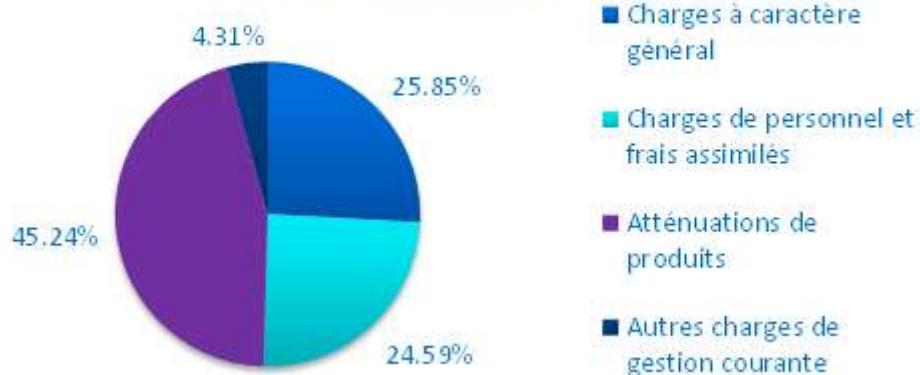
### Répartition des recettes de gestion (CA 2025 provisoire)



### Analyse des impôts et taxes

Année	2023	2024	2025
Impôts directs	5 775 994	6 104 000	6 043 513
Fraction compensatoire de la CVAE	1 735 914	1 895 754	1 900 000
TASCOM	170 013	213 221	186 930
IFER	188 351	203 292	206 954
Autres impôts et taxes	42 306	103 969	22 000
Attribution de compensation	77 508	77 508	77 508
TEOM	5 903 799	6 188 090	6 344 282
GEMAPI	277 303	277 390	300 000
Taxes de séjour	1 076 895	1 205 260	1 300 000
Fraction de TVA	5 809 150	5 378 831	5 378 831
<b>Total</b>	<b>21 057 233</b>	<b>21 647 315</b>	<b>21 760 018</b>

### Répartition des dépenses de gestion (CA 2025 provisoire)



## Analyse du 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits demeurent le premier poste des dépenses du budget principal, et ce même si leur part dans les dépenses de fonctionnement a baissé (45,99 % en 2024). Il peut se décomposer en deux grandes masses.

D'une part, un flux financier avec les Communes : AC 2 664 K€, DSC 1 275k€ et part communale FPIC 1 127K€, soit une redistribution vers les communes de 5 066K€ (5 014 K€ en 2024). Son volume souligne le rôle distributif du budget communautaire.

L'autre moitié des atténuations de produits correspond à la contribution de la CC aux dispositifs de péréquation nationale : FNGIR 3 600K€ ET FPIC 589 K€ (part intercommunale), soit 4 189K€ (4 183K€ en 2024).

**Soit, 9 255K€ de réversement avec une hausse de 58 000 euros entre 2024 et 2025.**

### 2.2. 3 Le personnel

Tous les services sont assurés en direct (une seul DSP en cours l'eau à Fontvieille).

Les fonctions support (RH, Finances, Juridique, Achat, Accueil) sont centralisées pour tous les services et tous les budgets. Les montants sont refacturés du budget principal aux budgets annexes correspondant (eau, assainissement et tourisme).

L'effectif de la communauté de commune pour l'année 2025 est composé :

EFFECTIF CCVBA				
	A	B	C	Apprentis
<b><u>Budget principal</u></b>				
Fonctionnaire	5	9	78	
Contractuel	2	7	15	
<b><u>Budget eau</u></b>				
Contractuel	1	2	8	
<b><u>Budget assainissement</u></b>				
Contractuel	2	1	5	
<b><u>Budget tourisme</u></b>				
Contractuel		4	8	2
<b>Total tous budgets confondus</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>114</b>	<b>2</b>
<b>Effectif total</b>	<b>140</b>			

Il est à noter que les dépenses de personnel depuis 2022 représentent en moyenne 25% des dépenses de fonctionnement. Une fois retraité avec les recettes (postes ou services mutualisés, réaffectation sur d'autres budgets et subventions), le ratio s'élève à 20%.

Dépenses du personnel / Dépenses de fonctionnement	2022	2023	2024	2025 provisoire
<b>Dépenses de personnel</b>	4 736 K€	5 059 K€	5 264 K€	5 707 K€
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	18 599 K€	19 442 K€	21 937 K€	23 207 K€
	<b>25%</b>	<b>26%</b>	<b>24%</b>	<b>25%</b>

Durée effective du travail : Protocole de temps de travail adopté le 10 décembre 2019, révisé le 21 mars 2024.

Durée annuelle du travail 1607h.

Prise en compte des sujétions dans la réduction de la durée de travail pour certains agents : Afin de prévenir les incidences sur la santé des agents et de tenir compte de sujétions liées à la nature des missions dans la définition des cycles de travail, la durée annuelle de 1607h pourra être réduite à 1579h. Les sujétions prises en compte sont : le travail de nuit, le travail le dimanche, le travail en horaires décalés, le travail en équipes, la modulation importante du cycle de travail ou les travaux pénibles ou dangereux. Elles donnent droit à 4 jours de repos supplémentaires. Les unités de travail concernées sont référencées dans le document unique :

- Eau et assainissement : Exploitation réseaux eau et assainissement, relève, électromécanique, assainissement autonome
- Déchets (déchèterie, collecte, polyvalent déchets et encadrement intermédiaire – chefs d'équipe, coordonnateurs, responsable exploitation)

Le protocole fixe plusieurs cycles de travail selon les métiers et services (listés dans la délibération) : 35h, 36h, 37h30 ou 39h, sur 4jours, 4 jours ½, 5 jours ou en pluri hebdomadaire (1 semaine 4j, 1 semaine 5j).



## SYNTÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



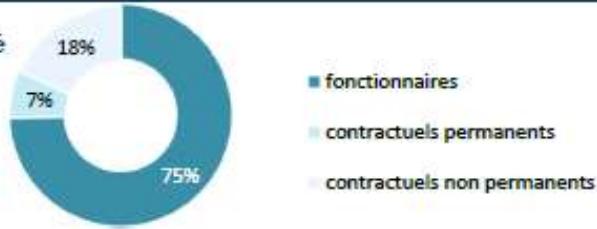
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - CC VBA

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

### Effectifs

- 115 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 86 fonctionnaires
- > 8 contractuels permanents
- > 21 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

0 0%  
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

39,4% 

Nombre de CDI

1 13%  
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

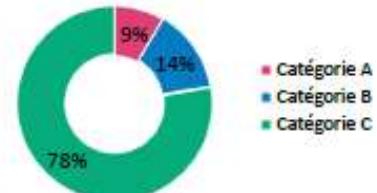
18 16%  
Part des saisonniers (tous emplois)

### Caractéristiques des agents permanents

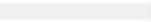
- Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	27%	100%	33%
Technique	70%		64%
Culturelle	2%		2%
Police municipale	1%		1%

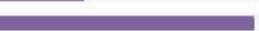
- Répartition des agents par catégorie



- Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	62,5%	
Catégorie B	69,2%	
Catégorie C	31,5%	

- Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

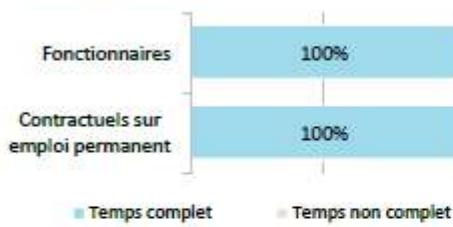
Fonctionnaire	34,9%	
Contractuel	87,5%	

- Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	51%
Adjoints administratifs	19%
Rédacteurs	10%
Agents de maîtrise	5%
Ingénieurs	4%

## Temps de travail des agents permanents

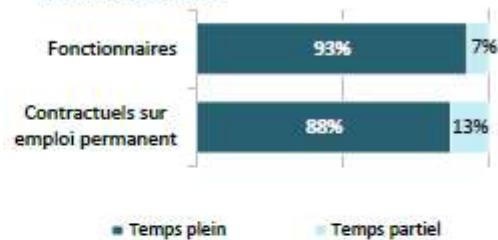
### Repartition des agents à temps complet ou non complet



### Les filières les plus concernées par le temps non complet



### Repartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	44,4
Contractuels sur emploi permanent	41,9
Emplois permanents	44,1

### Pyramide des âges



## Équivalent temps plein rémunéré

### 115,1 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

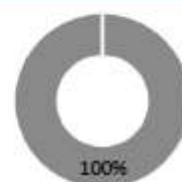
> Fonctionnaires	85,2
> Contractuels sur emploi permanent	5,8
> Contractuels sur emploi non permanent	24,1



## Positions particulières

### 7,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières



## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 24% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	22 161 103 €	Charges de personnel*	5 263 990 €	Soit 23,75 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 2 370 320 €
	Primes 576 738 €
3 054 387 €	SFT* 25 805 €
	HSC 51 911 €
	NBI* 29 613 €

\*uniquement des fonctionnaires

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	70 730 €	53 384 €	38 135 €	31 400 €	29 026 €	s
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	67 463 €	-	42 012 €	-	29 603 €	-
Moyenne toute filière	68 552 €	53 384 €	41 087 €	31 400 €	29 477 €	s

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,88 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations	
Fonctionnaires	18,56%
Contractuels sur emploi permanent	23,05%
Emplois permanents	18,88%

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

2 386,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	
Catégorie A	18 246 €	3 106 €	15%	19 512 €	3 317 €	15%	s	s	s	s	s	s
Catégorie B	10 109 €	1 033 €	9%	11 693 €	1 499 €	11%	3 835 €	1 503 €	28%	s	s	s
Catégorie C	3 640 €	430 €	11%	3 985 €	528 €	12%	s	s	-	-	-	-

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## 2.2. 4 Indemnités des élus sur 2025

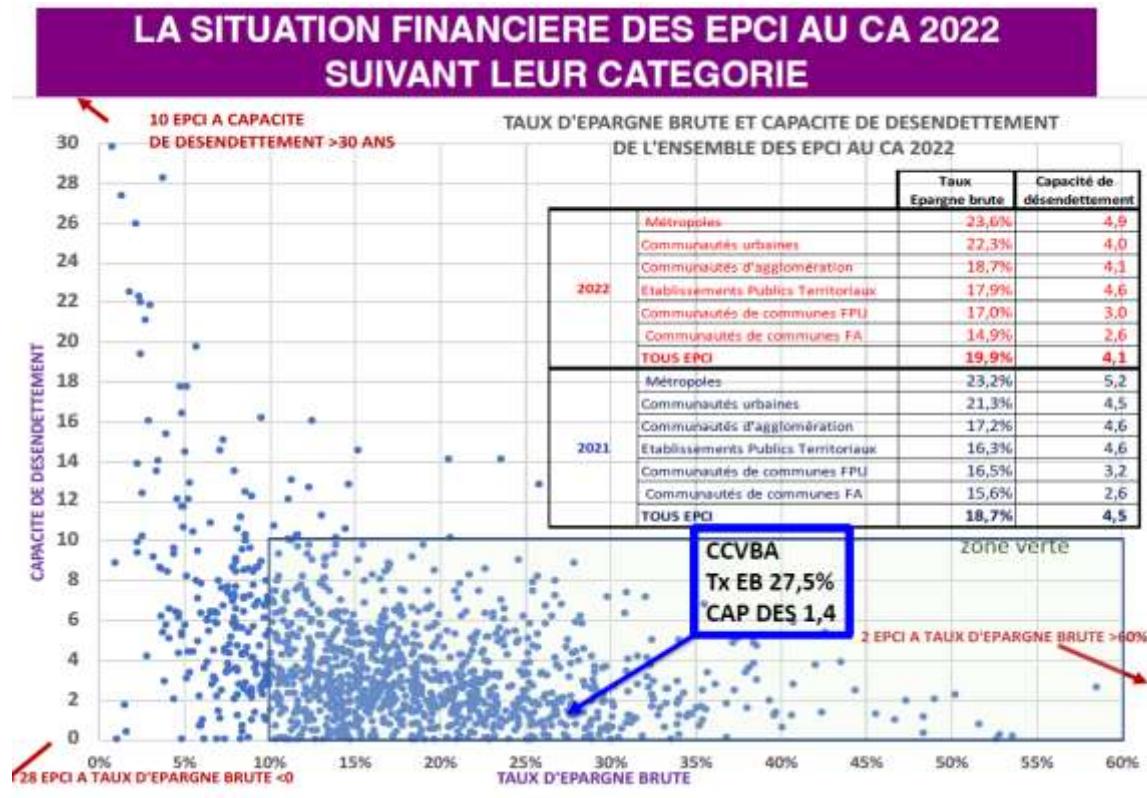
Les montants affectés au tableau ci-dessous sont à titre indicatif, ils proviennent de l'année 2024, puisque les montants 2025 ne sont toujours pas connus.

Titre	Nom	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités perçues pour d'autres fonctions (sur déclaration des élus)
Président	Hervé CHERUBINI	31 074.84 €	Mairie St Rémy de Provence 26 385.19 €
1 <sup>er</sup> Vice-président	Gérard GARNIER	7 820.76 €	Mairie Fontvieille 14 649.84 €
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Alice ROGGIERO	7 820.76 €	Mairie Mouriès 25 452.24 €
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean MANGION	7 820.76 €	Mairie Saint-Etienne du Grès 25 299.48 € PNRA 6 167.52 € CESER 15 679.65 €
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Christophe CARRE	7 820.76 €	Mairie Maussane les Alpilles 20 805.84 €
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Pascale LICARI	7 820.76 €	Mairie Le Paradou 23 302.68 €
6 <sup>ème</sup> Vice-président	Lionel ESCOFFIER	7 820.76 €	Mairie Aureille 21 210.24 €
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Laurent GESLIN	7 820.76 €	Mairie Mas Blanc des Alpilles 15 023.55 € SI2VB 10 934.04 € SDIS 4 775.76 € SICAS 485 €
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Anne PONIATOWSKI	7 820.76 €	Mairie Les Baux de Provence 12 578.04 €
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Yves FAVERJON	7 820.76 €	Mairie Saint-Rémy de Provence 11 028 €
10 <sup>e</sup> Vice-présidente	PELISSIER Anne	7 820.76 €	Mairie Eygalières 15 044.52 € SICAS 485 €
11 <sup>e</sup> Vice-présidente	Marie-Pierre CALLET	7820.76 €	Conseil départemental 48 339.72 € CNR 5 312 €

Montants affectés au chapitre 65 sur 2026 : 160 000 euros (indemnités de fonction, cotisations retraite et part patronale cotisations de sécurité sociale).

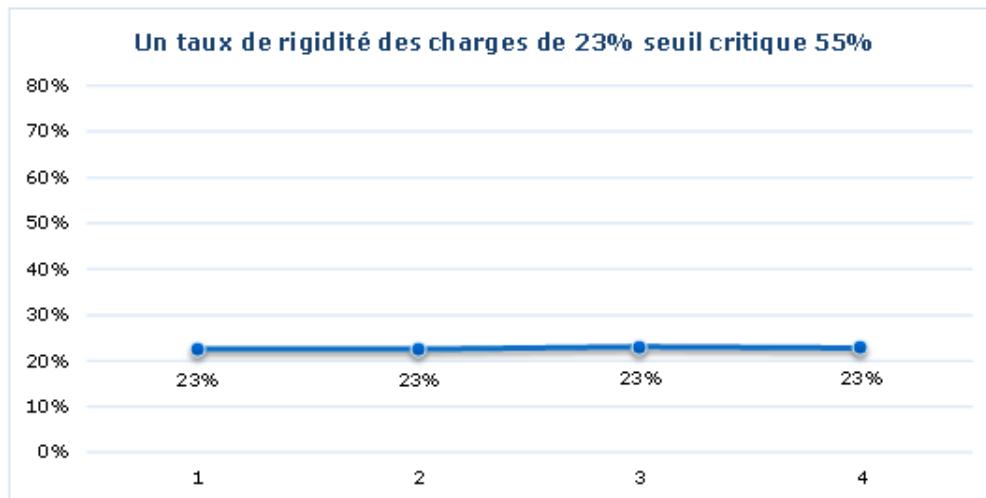
-

## 2.2. 5 Situation financière



- Ratio de rigidité des charges structurelles*

Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule en ajoutant les frais de personnel et l'annuité de la dette, puis en divisant la somme ainsi obtenue par les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite, en effet, les marges de manœuvre.



- Taux d'épargne brute*

**Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Taux de la CC 13%.

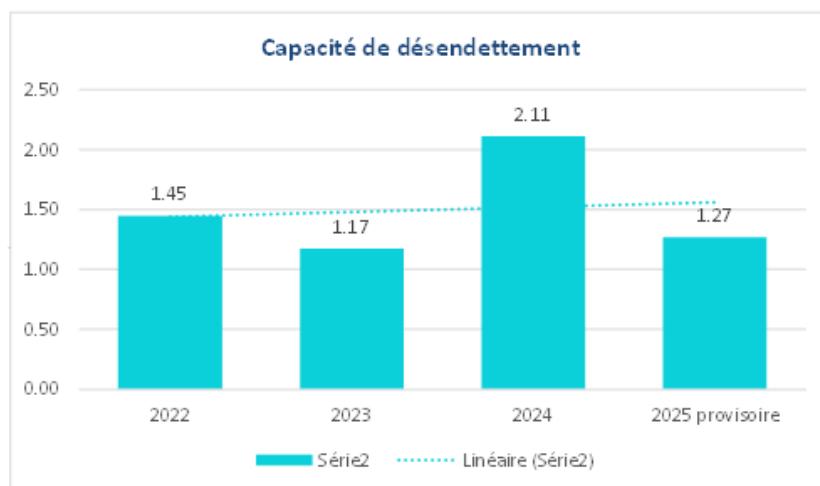
- Ratio de capacité de désendettement

Encours de dette au 31 décembre / épargne brute.

Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade. Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette.

Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.



Endettement 4 489 M€.

### 3. PERSPECTIVES 2026

#### 3.1 Evolution recettes de fonctionnement

##### 3.1.1 Fiscalité

Il est proposé de maintenir une politique fiscale volontariste et de ne pas augmenter les impôts pour lesquels la CC dispose d'un pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou de montant (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Il est donc proposé de reconduire les taux et montants à l'identique, soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0 % ;

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2,13% ;
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (TH RS) : 9,97%.
- Taxe Gémapi produit attendu 280 000€.
- Taxe TEOM : 9.8 %.
- Redevance Spéciale produit attendu 448 000€. En outre cette recette, la diminution du tonnage des professionnels qui ont confié la collecte de leurs déchets au privé, couplé à la diminution du nombre de bac pour certains, le tonnage économisé pour la CCVBA s'élève à :
  - 500 tonnes pour les ordures ménagères ;
  - En 2025 une baisse globale de -10 % des Déchets Ménagers Assimilés (DMA = collecte + déchetterie). Conforme à l'objectif règlementaire régional.

*Prévisions de recettes fiscales 2026 : réalisées en prenant attache du documents PLF 2026 des intercommunalités de France*

Impôts et taxes	
Année	<b>2 026</b>
Impôts directs	6 100 000
CVAE	1 700 000
TASCOM	200 000
IFER	190 000
Autres impôts locaux	30 000
Attribution de compensation	77 500
TEOM	6 344 000
Redevance spéciale	448 000
GEMAPI	280 000
Taxes de séjour	1 300 000
Fraction de TVA	5 200 000
<b>Total</b>	<b>21 869 500</b>

*Il conviendra aussi de prendre en compte le prélèvement DILICO et la baisse des bases des locaux professionnels sont une diminution de 339 800 €*

### 3.1.2 Recettes

Il convient de préciser, que les recettes provenant de facturations de la CCVBA (Eau, assainissement...) seront indexées automatiquement chaque année sur « L'indice des prix à la consommation base 2015 – Ensemble des ménages – France – Hors tabac ». Pour exemple en 2026, il sera appliqué l'indice connu en janvier 2025.

### 3.1.3 Dotations

C'est une conséquence de l'adoption non encore effectuée de la loi de finances pour 2026 : La DGCL communiquera courant 2026 les montants de DGF. A titre indicatif les montants inscrit sont ceux connus pour l'année 2025.

La dotation globale de fonctionnement des intercommunalités à fiscalité propre comprend deux composantes :

- La dotation d'intercommunalité : 309 k€ ;
- La dotation de compensation : 1078 k€ pour 2024 et 2025.

Les montants 2025 sont reconduits en 2026.

## 3.2 Evolution dépenses

### 3.2.1 Relations financières avec les Communes

Il est proposé de maintenir un soutien fort aux communes à travers 3 dispositifs déjà mis en place en fonctionnement et un en investissement.

#### ▪ Les attributions de compensations

Les attributions d compensation ont fait l'objet d'une révision libre en 2023 à la suite de la demande de la commune d'Eygalières de créer un bureau d'information touristique. Cette évaluation du transfert de charges devra être affinée. A ce stade, les AC 2026 sont identiques à 2025.

Communes	Attribution de Compensation (AC) 2026
Aureille	-28 773 €
Les Baux de Provence	-22 780 €
Eygalières	189 096 €
Fontvieille	96 921 €
Mas Blanc des Alpilles	8 161 €
Maussane les Alpilles	85 000 €
Mouriès	98 150 €
Le Paradou	-25 955 €
Saint-Etienne du Grès	223 170 €
Saint-Rémy de Provence	1 963 012 €
<b>Total</b>	<b>2 586 002€</b>

#### ▪ La dotation de solidarité communautaire

Il est proposé de maintenir l'enveloppe de DSC à la même hauteur que les années précédentes, soit 1 275 000€.

La répartition de la DSC est opérée en prenant en compte strictement et uniquement les critères de répartition énoncés dans l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 50 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de chaque commune par rapport au revenu moyen par habitant sur la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) ;

- 50% en fonction de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de chaque commune par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de la CCVBA ;

Ces deux critères étant pondérés par la population de chaque commune au regard de la population de totale de la CCVBA. Les montants alloués à chaque commune sont donc recalculés chaque année.

Pour mémoire, en 2025, la répartition était la suivante :

Communes	DSC 2026
Aureille	84 372 €
Les Baux de Provence	9 622 €
Eygalières	69 484 €
Fontvieille	166 516 €
Mas Blanc des Alpilles	24 692 €
Maussane les Alpilles	107 302 €
Mouriès	181 824 €
Le Paradou	116 250 €
Saint-Etienne du Grès	118 840 €
Saint-Rémy de Provence	396 098 €
<b>Total</b>	<b>1 275 000 €</b>

- **Le FPIC communal**

Depuis la création de ce mécanisme de péréquation nationale, les élus optent pour une répartition libre afin que la CC contribue en lieu et place des Communes à leur part de FPIC.

FPIC 2025 – part communale

Communes	Montant
Aureille	41 102 €
Les Baux de Provence	23 820 €
Eygalières	104 143 €
Fontvieille	113 960 €
Mas Blanc des Alpilles	16 243 €
Maussane les Alpilles	112 446 €
Mouriès	106 458 €
Le Paradou	78 723 €
Saint-Etienne du Grès	79 990 €
Saint-Rémy de Provence	450 255 €
<b>Total</b>	<b>1 127 140 €</b>

- **Les fonds de concours**

Afin de soutenir les communes en investissement, il a été créé en 2025 une enveloppe de fonds de concours à hauteur de **1 500 000 euros sur 3 ans**.

Une enveloppe de 500 000 euros de fonds de concours est donc inscrite au budget 2025 selon les critères de répartition définis par délibération en 2024.

### 3.2.2 Masse salariale

Les charges de personnel prévues sur 2026 s'élèvent à **5 700 000€, soit le même montant que sur 2025**.

Un effort soutenu sur la non-reconduction de départs ou de maladies, ainsi que le décalage des recrutements permet de compenser les hausses incompressibles, sous réserve que la loi de finances pour 2026 ne vienne ajouter des mesures non connues à ce jour.

Evolution à la hausse :

- Augmentation de la cotisation vieillesse CNRACL de 3 points (de 34.65 à 37.65%), soit environ 30 000€
- GVT estimé à 2%, soit environ 114 000€
- Augmentation du SMIC au 1/1/2026 estimée à +1.4%
- Participation employeur santé et prévoyance, environ 30 000€
- Recrutements de deux postes : 1 VTA habitat et 1 gestionnaire des risques au juridique
- Reclassements d'agents

Evolution à la baisse :

- Recrutement d'un poste de DGA reporté
- 4 postes déchets remplacés par des recrutements de saisonniers sur haute saison

**Le ratio charges de personnel sur dépenses de fonctionnement est estimé à 25%, montant équivalent depuis 2023.**

Il est nécessaire de prendre également en compte les recettes relatives au personnel correspondant aux postes mutualisés et aux mises à disposition auprès des communes (73 252), aux remboursements des budgets annexes (579 177), aux subventions perçues sur certains postes (58 750). Le montant estimé sur 2026 s'élève à 711 179 euros, soit **12 %** des charges de personnel.

La masse salariale retraitée est donc de **4 988 821 euros**. La part réelle des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement sur le budget principal s'élève donc à **20%**.

### 3.3 Programmation investissements principaux 2026 (K€)

#### 3.3.1 Plan Pluriannuel d'Investissement

Situation globale de la CCVBA tous budgets

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030					
Global					
		2025	2026 BP	2027	2028
Attractivité	Tourisme	- €	109 990.00 €	145 000.00 €	- €
Régie des eaux	Eau Potable	1 007 822.00 €	3 642 000.00 €	2 407 000.00 €	207 000.00 €
	Eaux Pluviales	136 670.00 €	278 364.00 €	- €	- €
	Assainissement	2 479 309.00 €	6 509 000.00 €	3 550 000.00 €	
Déchets	Déchets	62 479.00 €	2 593 073.00 €	1 521 842.00 €	117 408.00 €
Aménagement durable	Aménagement durable	- €	831 737.00 €	406 750.00 €	- €
	Mobilités	- €	112 000.00 €	- €	- €
	Zones d'Activité	10 000.00 €	2 793 000.00 €	3 041 000.00 €	625 000.00 €
Transition et climat	Energie	- €	800 000.00 €	500 000.00 €	- €
Gestion financière	Fonds de concours	500 000.00 €	500 000.00 €	- €	- €
	<b>TOTAL Global</b>	<b>4 196 280.00 €</b>	<b>18 169 164.00 €</b>	<b>11 571 592.00 €</b>	<b>949 408.00 €</b>
		<b>TOTAL 2026</b>	<b>18 169 164.00 €</b>		

Situations détaillées par segmentation stratégique des politiques publiques

## 1 – Attractivité

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

#### Attractivité - Tourisme

#### Projection

Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2026	
				BP	2027
Accueil de l'office du tourisme intercommunal	SRP	115 000,00 €	- €	15 000,00 €	100 000,00 €
Création d'un nouveau site internet Alpilles en Provence	CCVBA	45 000,00 €	- €	- €	45 000,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>254 990 €</b>	- €	<b>109 990,00 €</b>	<b>145 000,00 €</b>

## 2 – Régie des eaux

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

#### Régie des eaux - Eau Potable

#### Projection

Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2025		
				BP	2026	2027
Marché à bons de commande achat compteur	CCVBA	720 000 €	FEDER	380 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Marché à bons de commande détection réseau	CCVBA	108 000 €	- €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
Rue Reine Jeanne	MLA	140 000 €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	- €
Rue du Mistral + rues vieux village (choice d'eau)	AUR	500 000 €	- €	182 000,00 €	420 000,00 €	- €
RD n° 17 route de Salon (choice d'eau)	MOU	355 000 €	- €	-	205 000,00 €	150 000,00 €
Création d'un forage sur Eygalières + DUP + Connexion + pompes+ clôture	EVG	3 770 505 €	110 700 €	375 505,00 €	1 100 000,00 €	980 000,00 €
Interconnexion du champ captant aux Majades	SRP	2 070 317 €	- €	70 317,15 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Installations de bennes monétaires pour prises d'eau	CCVBA	240 000 €	25 000 €	65 000,00 €	180 000,00 €	- €
Renouvellement de 6% des compteurs particuliers par entreprise (LORAWAN)	CCVBA	360 000 €	FEDER	150 000,00 €	60 000,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>7 263 822 €</b>	<b>135 700 €</b>	<b>1 007 822,00 €</b>	<b>3 602 760,00 €</b>	<b>2 417 700,00 €</b>

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

#### Régie des eaux - Eaux Pluviales

#### Projection

Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2025	
				BP	2026
Raccordement du réseau pluvial avenue de la vallée des Baux (arrêt de bus en face t)	MLA	31 670 €	- €	1 670,00 €	30 000,00 €
Remplacement du réseau Cours Paul Revoil	MOU	30 000 €	- €	20 000,00 €	10 000,00 €
Impasse Grand Véger / Jean Giono (voie privée)	SEG	50 000 €	- €	3 000,00 €	45 000,00 €
Etude bassin versant - évacuation EP rte de Fontvieille	SEG	60 000 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Avenant à prévoir travaux réseau pluvial avenue Fauconnet pour chemisage	SRP	80 000 €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Réseau Avenue Fauconnet / Gleizes Phase 2	SRP	243 364 €	- €	85 000,00 €	158 364,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>415 034 €</b>	- €	<b>136 670,00 €</b>	<b>275 264,00 €</b>

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

#### Régie des Eaux - Assainissement

#### Projection

Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2025		
				BP	2026	2027
Schéma directeur des eaux usées	CCVBA	800 000 €	- €	-	472 000,00 €	328 000,00 €
Construction nouvelle STEP	MLA	6 000 000 €	280 000 €	-	3 180 000,00 €	3 000 000,00 €
Agrandissement STEP	SEG	2 129 751 €	548 750 €	1 440 751,00 €	439 000,00 €	- €
Construction nouvelle STEP	AUR	300 000 €	- €	-	100 000,00 €	200 000,00 €
Rue du Mistral + rues vieux village (phase 2)	AUR	150 000 €	- €	50 000 €	100 000,00 €	- €
Extension réseau chemin du Paty	RON	150 000 €	- €	75 000 €	75 000,00 €	- €
Reprise et dilatation montée des Baux parking commerçants	BAUX	200 000 €	- €	170 000 €	30 000,00 €	- €
Cours Paul Revoil	MOU	450 000 €	- €	300 000 €	250 000,00 €	- €
Avenue Albert Gleizes	SRP	465 000 €	- €	325 000 €	125 000,00 €	- €
Quartier des Jarillons	SRP	1 393 558 €	- €	143 558 €	1 250 000,00 €	- €
<b>TOTAL Global</b>		<b>12 538 309 €</b>	<b>828 750 €</b>	<b>2 479 300,00 €</b>	<b>6 100 000,00 €</b>	<b>3 558 000,00 €</b>

## 3 – Déchets

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

#### Déchets

#### Projection

Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2025		
				BP	2026	2027
Réparation des bennes à ordures ménagères (réfection trémie, pannes....)	CCVBA	31 000 €	- €	-	13 500,00 €	15 500,00 €
Achat d'un véhicule-grue ou d'une benne avec grue	CCVBA	350 000 €	- €	-	-	350 000,00 €
Création d'un centre de tri Rhodanien (Vézénobres)	CCVBA	1 483 897 €	- €	7 379 200 €	543 000,00 €	767 542,00 €
Ombrière photovoltaïque (bâtiment services techniques)	MLA	190 000 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
Requalification de la déchetterie	SRP	1 700 905 €	804 817 €	-	1 700 905,00 €	- €
Requalification de la déchetterie	SEG	300 000 €	- €	-	10 000,00 €	290 000,00 €
Achat de PAV verre, papier et carton	CCVBA	237 000 €	339 830 €	44 600,00 €	13 000,00 €	58 800,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>4 294 802 €</b>	<b>804 817 €</b>	<b>62 679,00 €</b>	<b>2 083 000,00 €</b>	<b>1 521 842,00 €</b>

#### 4 - Aménagement durable

##### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

###### Aménagement durable

Projection					
Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2026 BP	2027
Requalification ZA Les Lagettes	FON	500 000 €	- €	100 000,00 €	400 000,00 €
Préemption foncière	CCVBA	700 000 €	- €	700 000,00 €	- €
Plan local d'adaptation au changement climatique (fonctionnement)	CCVBA	38 487 €	35 000 €	31 737,00 €	6 750,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>1 238 487 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>831 737,00 €</b>	<b>400 750,00 €</b>

##### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

###### Aménagement durable - Mobilités

Projection					
Catégorie	Opération	N°	Commune	Priority	TOTAL Opération (€ HT)
Acquisition	Acquisition de 100 ares aux vélo	1	CCVBA	1	25 000 €
Acquisition	Acquisition de 18 box vélo double	1	CCVBA	1	50 000 €
Acquisition	Acquisition de 8 bagageries vélo à 4 emplacements	1	CCVBA	1	24 000 €
Acquisition	Acquisition de 11 stations de réparation / gonflage	1	CCVBA	1	13 000 €
Etude	Etude navette (fonctionnement)	2	CCVBA	2	- €
<b>TOTAL Global</b>					<b>112 000 €</b>
					<b>74 700 €</b>
					<b>- €</b>
					<b>112 000,00 €</b>

##### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

###### Aménagement durable - Zones d'Activité

Projection					
Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2026 BP	2027
Z. Les Trebons - Réhabilitation d'une maison préemptée en 2021	AUR	230 000 €	400 000 €	- €	230 000,00 €
Z. Les Trebons - Réhabilitation d'une maison préemptée en 2021	AUR	750 000 €	- €	- €	625 000,00 €
Z. Les Trebons - Vabilisation de 3 lots parcelle BO 31	AUR	216 000 €	- €	- €	216 000,00 €
Z. Les Trebons - Extension liée à la révision du PLU (non lancée)	AUR	50 000 €	- €	- €	50 000,00 €
Z. Les Trebons - Extension liée à la révision du PLU (non lancée)	AUR	500 000 €	- €	- €	500 000,00 €
Z. Grandes Terres 2 - Construction d'un atelier relais	EVG	148 000 €	37 268 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Z. Grandes Terres 2 - Construction d'un atelier relais	EVG	1 675 000 €	250 000 €	- €	1 375 000,00 €
Z. La Massane - Vabilisation parcelle BP25b	SRP	800 000 €	- €	- €	800 000,00 €
Z. La Massane - Acquisition du terrain KERLEAU	SRP	1 100 000 €	- €	- €	1 100 000,00 €
Z. La Massane - Acquisition du terrain SABRAN DE PONTEVES	SRP	1 000 000 €	- €	- €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>6 469 000 €</b>	<b>687 268 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>
					<b>5 042 000,00 €</b>

#### 5 – Transition et climat

##### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2030

###### Transition et climat - Energie

Projection					
Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2026 BP	2027
Création de 2 sites d'autoconsommation collective	SRP	1 300 000 €	- €	800 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>1 300 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>

#### 6 – Gestion financière

##### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 - 2029

###### Gestion financière - Fonds de concours

Projection					
Opération	Commune	TOTAL Opération (€ HT)	Financements externes	2025	2026
Fonds de concours intercommunal 2024-2026	CCVBA	1 500 000 €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL Global</b>		<b>1 500 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>

#### 3.3.2 Autorisation de programme et crédit de paiement

#### Budget Principal

Accusé de réception en préfecture  
013-241300375-20251211-DEL145\_2025-DE  
Date de téléréception : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

**AP2024-01 Fonds de concours aux communes**

N° Opération	Année	Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
1	2024	Création	DM1	1 500 000.00	500 000.00	500 000.00	500 000.00		1 500 000.00
	2025	Modification	53/2025		0.00	1 000 000.00	500 000.00		1 500 000.00

**Budget assainissement**

**AP2024-01 Crédit d'une station d'épuration pour les communes de Paradou-Maussane-Les Baux de Provence**

N° Opération	Année	Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
5003	2024	Création	63/2024	6 500 000.00	1 058 904.70	2 720 000.00	2 721 095.30		6 500 000.00
		Subvention	63/2024		738 967.90	1 519 089.00	1 283 999.00		3 542 055.90
	2025	Modification	53/2025	6 500 000.00		500 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	6 500 000.00
		Subvention	53/2025			161 529.90	241 530.00	0.00	403 059.90
		Modification	En vote	6 500 000.00	0.00	0.00	3 300 000.00	3 200 000.00	6 500 000.00
		Subvention	En vote			0.00	99 999.90	180 000.00	279 999.90

**AP2024-02 Renouvellement des réseaux d'assainissement cours revoil - Mouriès**

N° Opération		Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
5611	2024	Création	63/2024	440 000.00	100 000.00	340 000.00			440 000.00
		Subvention	63/2024			0.00	0.00	0.00	0.00
	2025	Modification	53/2025	450 000.00		300 000.00	150 000.00		450 000.00
		Subvention	53/2025			0.00	0.00	0.00	0.00

**AP2024-03 Crédit des réseaux d'assainissement quartier des jardins - Saint-Rémy-de-Provence**

N° Opération		Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
3313	2024	Création	63/2024	1 150 000.00	350 000.00	800 000.00			1 150 000.00
		Subvention	63/2024						0.00
	2025	Modification	53/2025	1 150 000.00	63 838.13	350 000.00	736 161.87		1 150 000.00
		Subvention	53/2025						0.00

**AP2025-01 Elaboration d'un schéma directeur réseaux d'assainissement**

N° Opération		Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
3002	2025	Création	53/2025	800 000.00		100 000.00	350 000.00	350 000.00	450 000.00
		Subvention	53/2025						0.00
		Modification	En vote	800 000.00		50 000.00	400 000.00	350 000.00	450 000.00
		Subvention	Envote						0.00

**AP2025-02 Renouvellement du réseau d'assainissement avenue Albert Gleize SRP**

N° Opération		Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
3316	2025	Création	53/2025	465 000.00		300 000.00	165 000.00		465 000.00
		Subvention	53/2025						0.00
		Modification	En vote	465 000.00		230 000.00	235 000.00		465 000.00
		Subvention	Envote						0.00

Accusé de réception en préfecture  
013-241300375-20251211-DEL145\_2025-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

## Budget Eau

**AP2025-01** *Interconnexion du champs captant aux méjades pour les communes MAB-SEG-SRP*

N° Opération	Année	Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
E0010	2025	Création	53/2025	2 500 000.00		500 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00	2 500 000.00
		<i>Subvention</i>	<i>53/2025</i>						<i>0.00</i>

**AP 2025-02** *Renouvellement des réseaux d'eau rue Mistral + rue vieux village Aureille*

N° Opération		Déscription	Délibération	Total AP en € HT	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total des CP en € HT
EA0001	2025	Création	53/2025	450 000.00		150 000.00	150 000.00	150 000.00	450 000.00
		<i>Subvention</i>	<i>53/2025</i>						<i>0.00</i>

## 4. PROSPECTIVE

Budget principal En K€	2023	2024	2025 provisoire	2026 (prospective)	2027 (prospective)	2028 (prospective)	2029 (prospective)
<b>Révenues de gestion</b>	<b>23 998 K€</b>	<b>24 395 K€</b>	<b>26 708 K€</b>	<b>25 671 K€</b>	<b>25 681 K€</b>	<b>25 692 K€</b>	<b>25 703 K€</b>
Atténuations des charges	25 K€	75 K€	81 K€	81 K€	81 K€	82 K€	83 K€
Produits des services et ventes diverses	1 067 K€	597 K€	1 000 K€	1 010 K€	1 020 K€	1 030 K€	1 041 K€
Impôts et taxes	20 803 K€	21 647 K€	23 000 K€	22 200 K€	22 200 K€	22 200 K€	22 200 K€
Dotations, subventions et participations	2 012 K€	2 044 K€	2 450 K€	2 350 K€	2 350 K€	2 350 K€	2 350 K€
Autres produits de gestion courante	91 K€	32 K€	177 K€	30 K€	30 K€	30 K€	30 K€
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>19 442 K€</b>	<b>21 937 K€</b>	<b>23 012 K€</b>	<b>23 150 K€</b>	<b>23 347 K€</b>	<b>23 549 K€</b>	<b>23 756 K€</b>
Charges à caractère général	1 662 K€	1 875 K€	6 200 K€	6 100 K€	6 131 K€	6 161 K€	6 192 K€
Charges de personnel et frais assimilés	5 059 K€	5 264 K€	5 512 K€	5 700 K€	5 814 K€	5 930 K€	6 049 K€
Atténuations de produits	9 781 K€	10 089 K€	10 300 K€	10 300 K€	10 300 K€	10 300 K€	10 300 K€
Autres charges de gestion courante	2 940 K€	4 710 K€	1 000 K€	1 050 K€	1 103 K€	1 158 K€	1 216 K€
			0 K€				
<b>Résultat de gestion (= épargne de gestion)</b>	<b>4 556 K€</b>	<b>2 458 K€</b>	<b>3 696 K€</b>	<b>2 521 K€</b>	<b>2 334 K€</b>	<b>2 143 K€</b>	<b>1 947 K€</b>
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Charges financières	59 K€	53 K€	45 K€	45 K€	45 K€	45 K€	45 K€
<b>Résultat financier</b>	<b>-59 K€</b>	<b>-53 K€</b>	<b>-45 K€</b>	<b>-45 K€</b>	<b>-45 K€</b>	<b>-45 K€</b>	<b>-45 K€</b>
Produits exceptionnels	24 K€	32 K€	7 K€	10 K€	11 K€	12 K€	11 K€
Charges exceptionnelles	2 K€	0 K€	22 K€	7 K€	6 K€	8 K€	6 K€
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>22 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>-15 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>5 K€</b>	<b>4 K€</b>	<b>5 K€</b>
Dotations aux provisions	222 K€	221 K€	4 K€	15 K€	15 K€	15 K€	15 K€
<b>Capacité d'autofinancement (= épargne brute)</b>	<b>4 297 K€</b>	<b>2 217 K€</b>	<b>3 632 K€</b>	<b>2 464 K€</b>	<b>2 279 K€</b>	<b>2 087 K€</b>	<b>1 892 K€</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>18%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>8%</b>	<b>7%</b>
Remboursement du capital de la dette	357 K€	364 K€	400 K€	370 K€	340 K€	350 K€	380 K€
<b>Auto-financement net (= épargne nette)</b>	<b>3 940 K€</b>	<b>1 852 K€</b>	<b>3 232 K€</b>	<b>2 094 K€</b>	<b>1 939 K€</b>	<b>1 737 K€</b>	<b>1 512 K€</b>
			0 K€				
<b>Révenues d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)</b>	<b>1 663 K€</b>	<b>877 K€</b>	<b>1 300 K€</b>	<b>800 K€</b>	<b>792 K€</b>	<b>776 K€</b>	<b>753 K€</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)</b>	<b>4 318 K€</b>	<b>4 722 K€</b>	<b>5 100 K€</b>	<b>4 500 K€</b>	<b>3 500 K€</b>	<b>3 000 K€</b>	<b>2 900 K€</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 285 K€</b>	<b>-1 993 K€</b>	<b>-568 K€</b>	<b>-1 606 K€</b>	<b>-769 K€</b>	<b>-487 K€</b>	<b>-635 K€</b>
Emprunt nouveau	0 K€	0 K€	0 K€	1 600 K€			
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 285 K€</b>	<b>-1 993 K€</b>	<b>-568 K€</b>	<b>-6 K€</b>	<b>-769 K€</b>	<b>-487 K€</b>	<b>-635 K€</b>
Reports en fonctionnement +/-	3 322 K€	2 654 K€	2 346 K€	2 065 K€			
Excédents en investissement	2 007 K€	3 956 K€	1 587 K€	0 K€	2 059 K€	1 291 K€	804 K€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>6 614 K€</b>	<b>4 617 K€</b>	<b>3 365 K€</b>	<b>2 059 K€</b>	<b>1 291 K€</b>	<b>804 K€</b>	<b>168 K€</b>
Restes à réaliser +/-	-3 956 K€	-2 386 K€	-1 300 K€				
<b>Solde global de clôture</b>	<b>2 658 K€</b>	<b>2 232 K€</b>	<b>2 065 K€</b>	<b>2 059 K€</b>	<b>1 291 K€</b>	<b>804 K€</b>	<b>168 K€</b>
Encours de dette	5 040 K€	4 680 K€	4 489 K€	5 719 K€	5 379 K€	5 029 K€	4 649 K€
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1.17</b>		<b>1.24</b>	<b>2.32</b>	<b>2.36</b>	<b>2.41</b>	<b>2.46</b>

## 5. STRUCTURE DE LA DETTE

### Synthèse

En date du 03/11/2025

Nombre de financements **33**

Durée de vie résiduelle **19 ans et 11 mois**

Durée de vie résiduelle moyenne **15 ans**

**16 233 159€**

**CRD**

(au 03/11/2025)

Taux fixe (part de l'encours) **97,58%**



Taux fixe (part de l'encours) **97,58%**



ROB 2026



**Taux variable (part de l'encours)**

**2,42%**

**2,06%**

**Taux d'intérêt moyen**  
(30E/360, exercice 2025)



**Capital**

**1 215 K€**

**1 563 578€**

**Annuité**

(due sur l'exercice 2025)

**Intérêts**

**349 K€**

**ICNE au 31/12/2025**

**68 K€**



**€STR**

**1,92% ▲ (2,90% au 01/01/2025)**

**2,31%**

**Taux fixe 10 ans**

**2,25% ▼ (2,16% au 01/01/2025)**

**Taux fixe 15 ans**

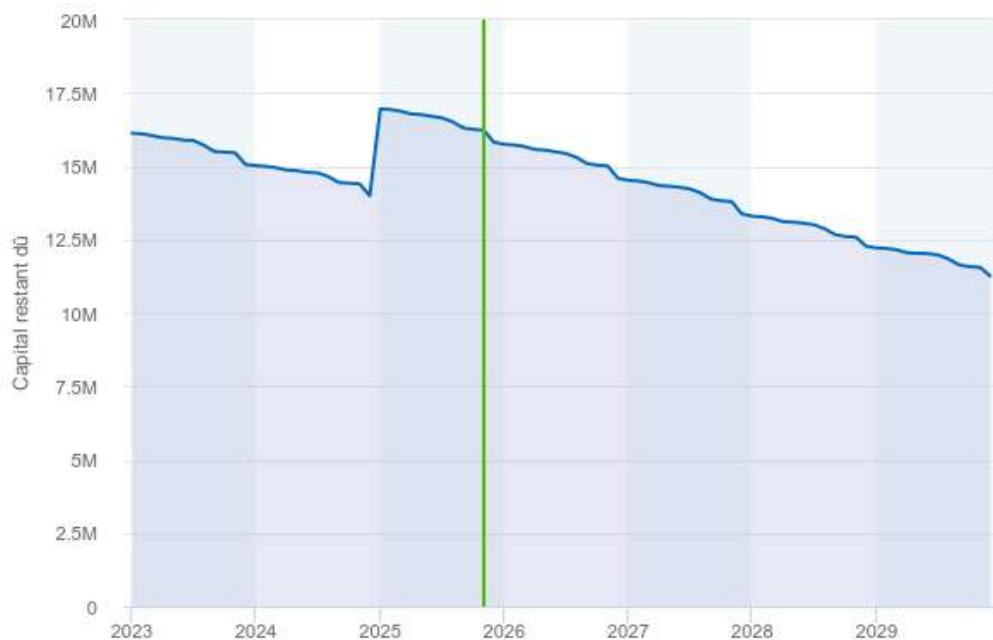
**Taux fixe 20 ans**

**2,32% ▼ (2,10% au 01/01/2025)**

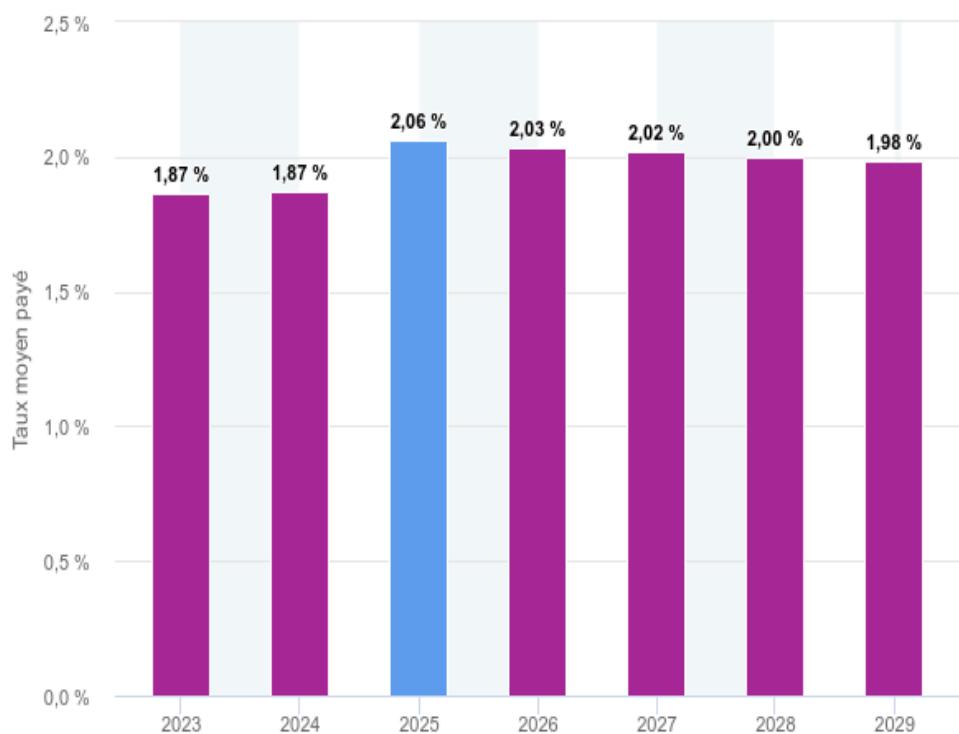
▼ (2,14% au 01/01/2025)

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

### EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÜ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

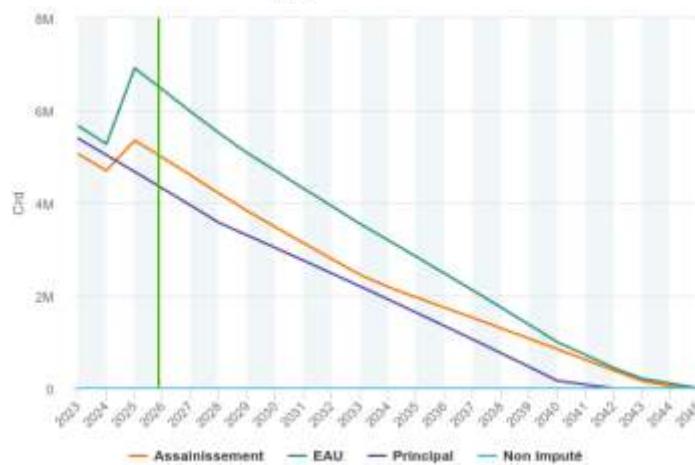
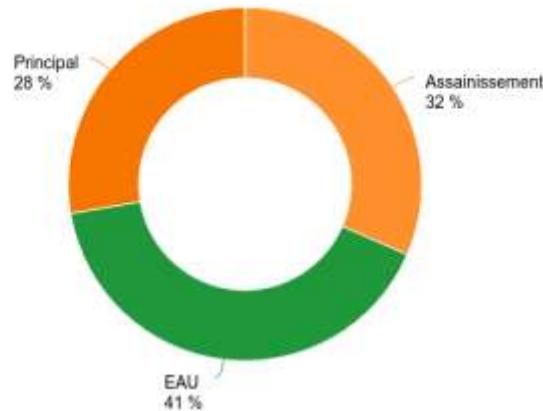


Accusé de réception en préfecture  
013-241300375-20251211-DEL145\_2025-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025



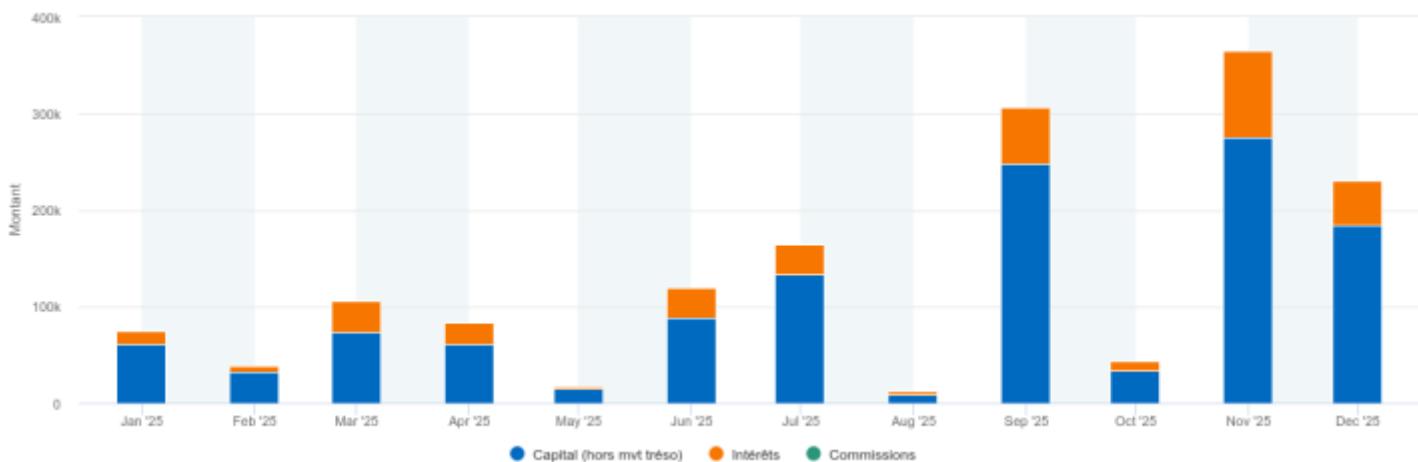
## REPARTITION PAR BUDGET

Au 03/11/2025



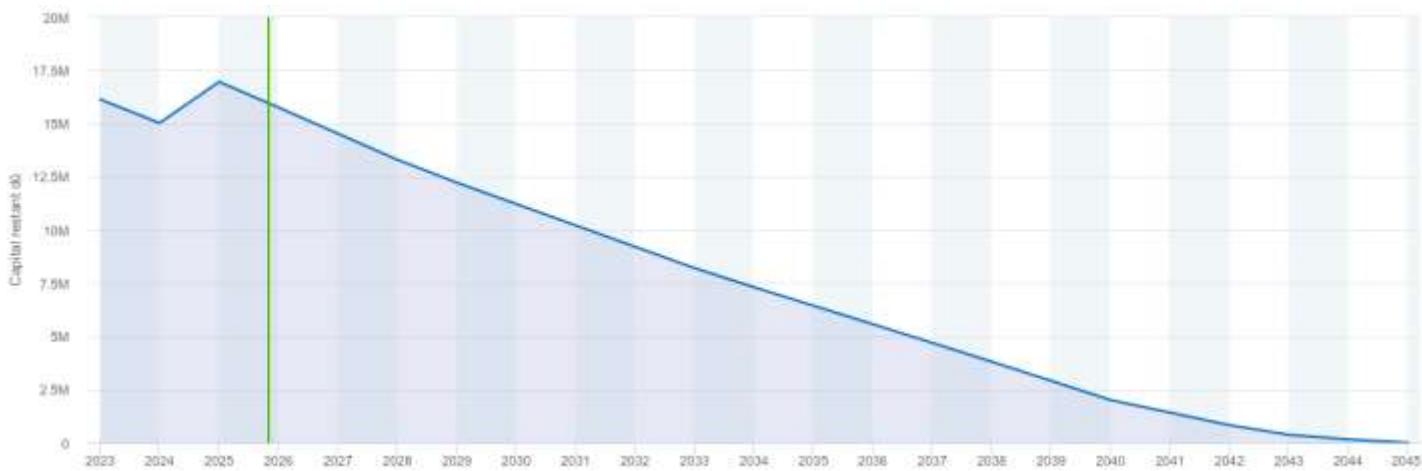
Budget	Date d'échéance	Intérêts de l'exercice	Encours	Nombre	DVM	DVR	Taux moyen (Ex/360)	Poids
Assainissement	20/12/2044	146 278,82€	5 119 177,57€	17	7,84	19,14	2,71%	31,54%
EAU	01/11/2045	155 698,12€	6 624 719,94€	13	8,26	20,01	2,28%	40,81%
Principal	01/12/2041	46 989,28€	4 489 261,81€	3	7,27	16,09	1,00%	27,65%

## SUIVI BUDGETAIRE



Période	CRD initial	Echéance						Total
		Mobilisation / tirage	Capital	Intérêt	Intérêt hors RAT	Frais et commissions		
01/2025	16 991 838,72€		61 084,65€	13 277,01€	13 277,01€	0,00€	74 361,66€	
02/2025	16 930 754,07€		32 780,11€	5 382,77€	5 382,77€	0,00€	38 162,88€	
03/2025	16 897 973,96€		73 389,35€	32 825,46€	32 825,46€	0,00€	106 214,81€	
04/2025	16 824 584,61€		61 530,63€	22 388,13€	22 388,13€	0,00€	83 918,76€	
05/2025	16 763 053,98€		14 995,00€	2 262,32€	2 262,32€	0,00€	17 257,32€	
06/2025	16 748 058,98€		88 377,93€	31 694,09€	31 694,09€	0,00€	120 072,02€	
07/2025	16 659 681,05€		133 255,54€	31 707,63€	31 707,63€	0,00€	164 963,17€	
08/2025	16 526 425,51€		8 640,25€	3 293,82€	3 293,82€	0,00€	11 934,07€	
09/2025	16 517 785,26€		247 355,10€	59 156,75€	59 156,75€	0,00€	306 511,85€	
10/2025	16 270 430,16€		33 587,51€	10 453,52€	10 453,52€	0,00€	44 041,03€	
11/2025	16 236 842,65€		275 423,19€	89 680,69€	89 680,69€	0,00€	365 103,88€	
12/2025	15 961 419,46€		184 192,09€	46 844,03€	46 844,03€	0,00€	231 036,12€	

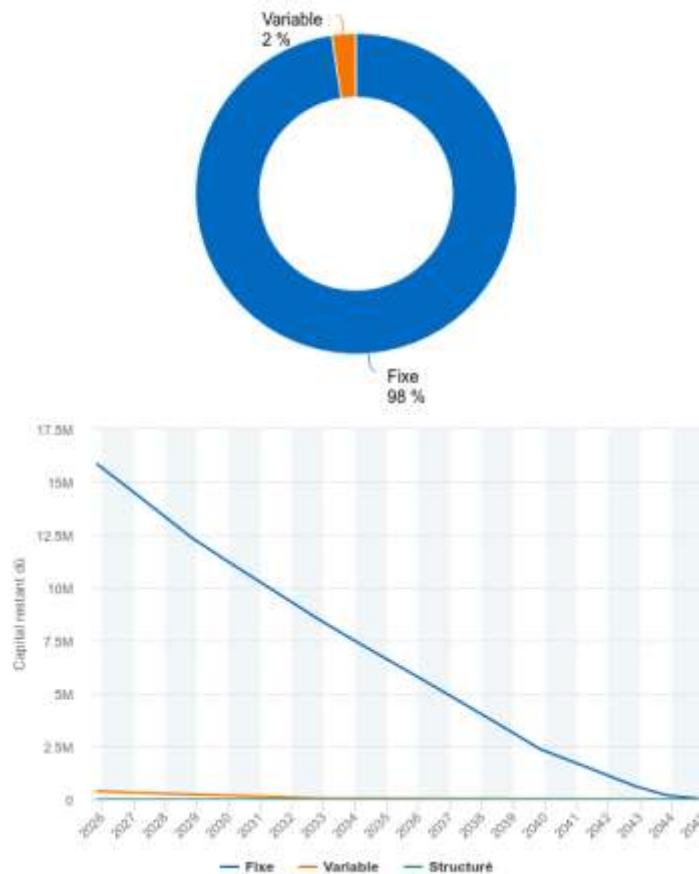
## PROFIL D'EXTINCTION



Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2024	16 991 838,72€		
31/12/2025	15 777 227,37€	-7,15%	-1 214 611,35€
31/12/2026	14 550 456,84€	-14,37%	-2 441 381,88€
31/12/2027	13 329 463,08€	-21,55%	-3 662 375,64€
31/12/2028	12 228 318,20€	-28,03%	-4 763 520,52€
31/12/2029	11 224 322,15€	-33,94%	-5 767 516,57€
31/12/2030	10 221 089,04€	-39,85%	-6 770 749,68€
31/12/2031	9 217 939,61€	-45,75%	-7 773 899,11€
31/12/2032	8 203 632,30€	-51,72%	-8 788 206,42€
31/12/2033	7 304 125,77€	-57,01%	-9 687 712,95€
31/12/2034	6 436 243,98€	-62,12%	-10 555 594,74€
31/12/2035	5 567 812,49€	-67,23%	-11 424 026,23€
31/12/2036	4 690 423,31€	-72,40%	-12 301 415,41€

## REPARTITION PAR RISQUE

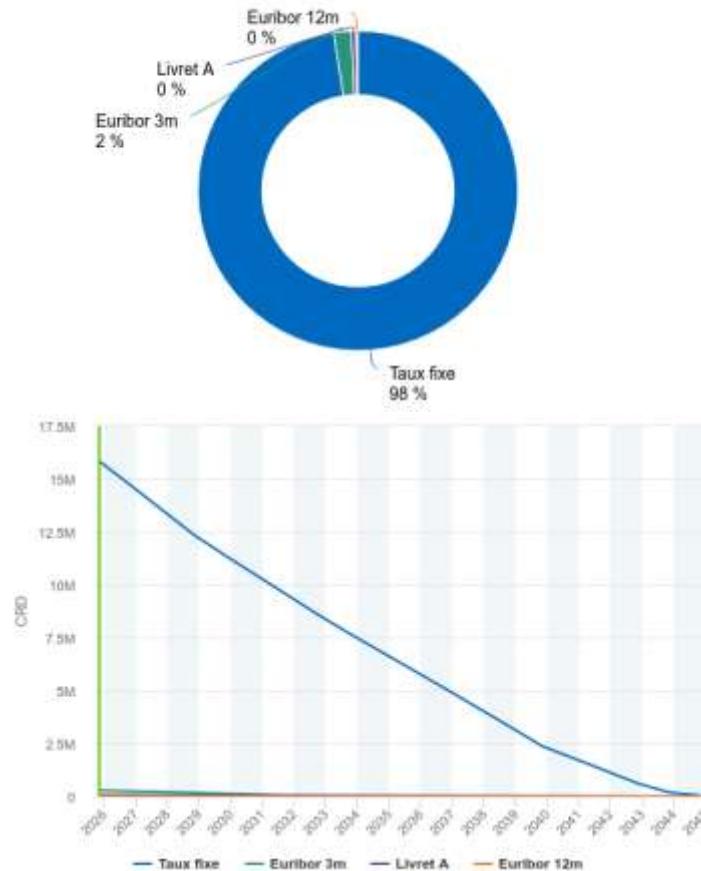
Au 03/11/2025



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2025
Fixe	15 840 220,52€	97,58%	30	2,04%	334 754,80€	19 ans 1 mois et 3 jours	15 384 288,57€
Variable	392 938,80€	2,42%	3	2,72%	13 790,42€	19 ans 11 mois et 1 jour	392 938,80€

## REPARTITION PAR INDEXATION

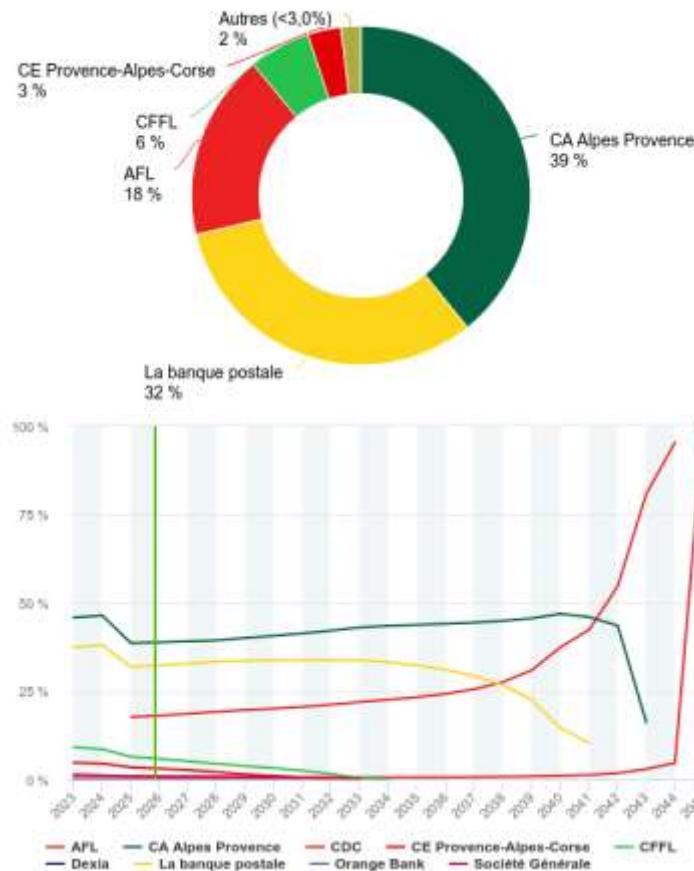
Au 03/11/2025



Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	30	15 840 220,52€	97,58%
Euribor 3m	1	285 751,23€	1,76%
Livret A	1	73 666,70€	0,45%
Euribor 12m	1	33 520,87€	0,21%

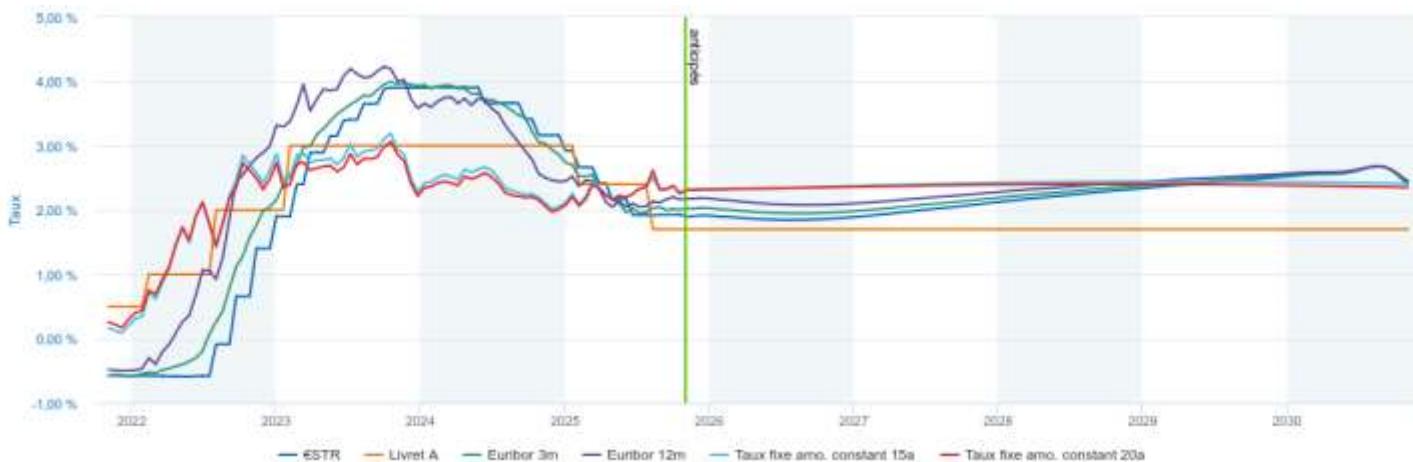
## REPARTITION PAR PRETEUR

Au 03/11/2025



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole Alpes Provence		6 363 801,96€	9	39,20%
La banque postale		5 209 701,85€	4	32,09%
Agence France Locale		2 887 500,00€	2	17,79%
Caisse française de financement local		949 552,71€	8	5,85%
Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse		517 437,06€	6	3,19%
Société Générale		145 718,80€	1	0,90%
Caisse des Dépôts et Consignations		135 906,54€	2	0,84%
Orange Bank		23 540,40€	1	0,15%

## SYNTHESE DES MARCHES



## VOTRE PORTEFEUILLE

Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
4023	Emprunt bancaire	AFL	1 925 000,00€	Taux fixe à 3,22%	EAU (100,00 %)	3,22%	3,26%	20/12/2044	
4024	Emprunt bancaire	AFL	962 500,00€	Taux fixe à 3,22%	Assainissement (100,00 %)	3,22%	3,26%	20/12/2044	
17508/05/001	Emprunt bancaire	Société Générale	145 718,80€	Taux fixe à 5,42%	Assainissement (100,00 %)	5,42%	5,42%	10/07/2033	
246816/001/1	Emprunt bancaire	CFFL	278 178,27€	Taux fixe à 4,50%	Assainissement (100,00 %)	4,50%	4,50%	01/04/2032	
504275/002	Emprunt bancaire	CFFL	50 935,01€	Taux fixe à 5,13%	Assainissement (100,00 %)	5,13%	5,13%	01/10/2033	
504275/003	Emprunt bancaire	CFFL	61 108,01€	Taux fixe à 5,24%	Assainissement (100,00 %)	5,24%	5,24%	01/03/2034	
1290077	Emprunt bancaire	CDC	62 239,84€	Taux fixe à 3,95%	Assainissement (100,00 %)	3,95%	3,95%	01/01/2028	
2085290	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	937 572,86€	Taux fixe à 1,03%	EAU (100,00 %)	1,03%	1,03%	15/07/2039	
2085295	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	432 725,92€	Taux fixe à 1,03%	EAU (100,00 %)	1,03%	1,03%	15/07/2039	
3324870	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	1 380 520,45€	Taux fixe à 2,45%	Assainissement (100,00 %)	2,45%	2,45%	15/11/2042	
3324875	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	1 840 693,92€	Taux fixe à 2,45%	EAU (100,00 %)	2,45%	2,45%	15/11/2042	
5015673	Emprunt bancaire	CDC	73 666,70€	Livret A + 1,00%	EAU (100,00 %)	2,70%	3,79%	01/11/2045	
800351201	Emprunt bancaire	Orange Bank	23 540,40€	Taux fixe à 2,00%	EAU (100,00 %)	2,00%	2,00%	21/01/2031	
00000836602	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	2 588,83€	Taux fixe à 1,95%	EAU (100,00 %)	1,95%	1,95%	15/11/2026	
00001447104	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	312 832,10€	Taux fixe à 1,22%	Principal (100,00 %)	1,22%	1,22%	15/11/2027	
A29130SV	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	82 035,39€	Taux fixe à 4,11%	Assainissement (100,00 %)	4,11%	4,11%	15/11/2028	

A29170A2	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	221 218,55€	Taux fixe à 1,95%	EAU (100,00 %)	1,95%	1,95%	24/02/2032	
A2909647	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	34 244,54€	Taux fixe à 4,75%	EAU (100,00 %)	4,75%	4,75%	25/03/2030	
A2909647 ASST	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	34 244,49€	Taux fixe à 4,75%	Assainissement (100,00 %)	4,75%	4,75%	25/03/2030	
A2913139	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	80 806,60€	Taux fixe à 3,96%	EAU (100,00 %)	3,96%	3,96%	30/12/2028	
A2914103	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	64 887,49€	Taux fixe à 2,64%	Assainissement (100,00 %)	2,64%	2,64%	12/11/2029	
C3C8J5010PR	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	36 867,88€	Taux fixe à 3,70%	Assainissement (100,00 %)	3,70%	3,70%	10/05/2028	
KM3914 00001731882	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	852 000,00€	Taux fixe à 1,68%	Assainissement (100,00 %)	1,68%	1,68%	15/07/2043	
KM3927-00001731888	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	568 000,00€	Taux fixe à 1,68%	Assainissement (100,00 %)	1,68%	1,68%	15/07/2043	
MIN246816EUR/002/1	Emprunt bancaire	CFFL	285 751,23€	Euribor 3m + 0,10%, flooré à 0,00%	Assainissement (100,00 %)	2,12%	2,38%	01/01/2033	
MIN504270EUR/0504678	Emprunt bancaire	CFFL	50 786,93€	Taux fixe à 5,09%	Assainissement (100,00 %)	5,09%	5,09%	01/08/2033	
MON239949EUR	Emprunt bancaire	CFFL	33 520,87€	Euribor 12m + 0,13%, flooré à 0,00%	EAU (100,00 %)	2,20%	3,12%	01/06/2027	
MON258935EUR	Emprunt bancaire	CFFL	158 080,63€	Taux fixe à 4,63%	EAU (100,00 %)	4,63%	4,69%	01/06/2028	
MON503315	Emprunt bancaire	CFFL	31 191,76€	Taux fixe à 5,32%	Assainissement (100,00 %)	5,32%	5,32%	01/06/2033	
MON527615EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	2 884 839,50€	Taux fixe à 1,03%	Principal (100,00 %)	1,03%	1,03%	01/09/2039	
MON539214EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	1 291 590,21€	Taux fixe à 0,89%	Principal (100,00 %)	0,89%	0,89%	01/12/2041	
MON539216	Emprunt bancaire	La banque postale	172 212,02€	Taux fixe à 0,89%	Assainissement (100,00 %)	0,89%	0,89%	01/12/2041	
MON539265	Emprunt bancaire	La banque postale	861 060,12€	Taux fixe à 0,89%	EAU (100,00 %)	0,89%	0,89%	01/12/2041	